

Redistribution des rôles dans l'Est de la RDC : les FARDC avec l'Ouganda, la PNC s'allie au Rwanda

P. 4

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°521 du mercredi 15 au jeudi 16 décembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

A deux ans des élections en 2023

Tshisekedi en quête d'un capitaine pour sauver son mandat

P. 2

Immunités parlementaires de Matata : au Sénat, la politique supplante le droit

Lorsque la politique dans l'hémicycle met à mal le droit, c'est dire qu'il y a des kamikazes décidés de marcher sans reculer sur l'équité et la justice. Au Sénat de la République Démocratique du Congo, il se produit des épisodes qui révèlent chaque jour que la politique tient le droit à la gorge. En fait, la réalité est que le leadership du Sénat pêche par une volonté non dissimulée d'en finir avec Augustin Matata Ponyo Mapon, ancien ministre des Finances et Premier ministre, devenu sénateur au terme des élections de décembre 2018. Pour cette raison, marcher sur le cadavre de la loi ne gêne plus.

P. 3



PARLONS-EN

Racheter le temps !

ECONEWS

Le discours du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, à la Nation sur l'état de la Nation, continue à susciter des commentaires. Un discours émaillé de beaucoup d'engagements pour remettre le pays sur le rail du développement, améliorer le social et la santé de la population et restaurer la paix ainsi que la sécurité dans l'Est du pays, principalement dans les provinces sous état de siège, le Nord-Kivu et l'Ituri. Sans oublier la justice appelée à élever la Nation congolaise et l'organisation obligatoire des élections en 2023.

(Lire page 2)

Mboso et la pêche miraculeuse : honni au PPRD, Didi Manara pressenti 2^{ème} vice-président de la Céni

P. 4

La BAD accorde un prêt de plus de 70 millions USD en faveur des provinces du Centre de la RDC

P. 12

A deux ans des élections en 2023

Tshisekedi en quête d'un capitaine pour sauver son mandat

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, se sentirait-il déjà seul face au poids de la charge qu'il assume. Lundi devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, le Chef de l'Etat s'est plié à l'exercice constitutionnel de rendre compte à son peuple sur l'état de la nation.

Si le Chef de l'Etat confirme sa détermination de ramener la paix dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, quel qu'en soit le prix, il note cependant des dysfonctionnements dans le chef de ceux en qui il a placé sa confiance pour l'aider à concrétiser sa vision. S'il reconnaît « l'harmonie dans les relations entre différentes Institutions au niveau national », il s'inquiète cependant de l'instabilité permanente des assemblées et gouvernements provinciaux. C'est donc un Congo à deux vitesses que fustige le Président de la République.

Qui pis est, Félix Tshisekedi ne se sent pas soutenu. Il est obligé de se battre seul pour donner un contenu à son mandat. En réalité, le Chef de l'Etat a besoin d'un bon capitaine de navire, un bon commandant de bord qui s'inscrit réellement dans sa vision dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Ces projets – et Tshisekedi les a alignés en grand nombre pour les deux ans qui lui restent – manquent de leadership. Bref, trois ans depuis sa prise de pouvoir, Félix Tshisekedi est d'avis que la RDC continue à naviguer à vue. Personne, semble-t-il, ne lui rend la tâche facile.

Comme son prédécesseur, Joseph Kabila, en son temps, qui avait du mal à trouver 15 bons collaborateurs pour l'aider dans sa lourde tâche, Félix Tshisekedi se retrouverait-il déjà dans la même situation ? Difficile à dire. Toujours est-il que le Président de la République se plaint de l'inefficacité de certains de ses collaborateurs, à commencer par son Gouvernement, puis son cabinet qui peinent à intégrer sa vision.

Il se dit « conscient que la situation sociale de nos compatriotes n'est pas reluisante. Beaucoup de ménages peinent à nouer les deux bouts du mois et n'ont pas accès aux services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, les soins de santé, les transports », mais il dénonce, entre-temps, des dysfonctionnements dans divers programmes mis en œuvre pour résoudre ces problèmes.

« En effet, dans les secteurs de l'eau et de l'électricité et de la santé pour ne citer que ceux-là, la plupart des projets en cours souffrent d'un manque de coordination et d'une faiblesse de pilotage (...) Ces dysfonctionnements sont inacceptables. J'interpelle ainsi tous les intervenants pour régler sans délai les problèmes et de livrer ces ouvrages pour améliorer les conditions de vie de la population ».

Le discours du Chef de l'Etat aura des conséquences politiques inévitables. Le Président de la République se voit dans l'obligation d'apporter du sang neuf dans son action. Son bilan en dépend. En réalité, il ne lui reste que deux ans. Deux ans pour donner un contenu à son mandat.

C'est dire qu'on doit s'attendre à un profond remue-ménage qui partirait certainement du cabinet du Chef de l'Etat jusqu'au Gouvernement, en passant par divers secteurs de la vie publique, particulièrement la Justice, l'administration publique, et les entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Mais, qui sera donc ce capitaine dont Félix Tshisekedi veut dénicher pour bien piloter les grands projets et programmes qu'il a annoncés devant le Congrès ? Serait-ce toujours le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, ou quelqu'un d'autre ? Suspense !

Toujours est-il que les dés restent ouverts. Et Félix Tshisekedi n'a plus que deux ans pour sauver son mandat.

EGCNEWS

PARLONS-EN

Racheter le temps !

(Suite de la Une)

Si certains Congolais saluent la volonté exprimée du Chef de l'Etat de mener à bon port sa feuille de route jusqu'à la fin de son mandat et le félicitent pour son courage et sa détermination à colmater toutes les brèches pour la réussite, d'autres - et ils sont apparemment nombreux - sont sceptiques. Ils craignent que tout ce que le Président Tshisekedi a promis soit un chapelet d'intentions pour la consommation nationale et internationale.

Les observateurs et autres analystes ont du mal à croire à la réalisation de ce qu'ils considèrent comme des vœux pieux. Car le travail est tellement immense pour les deux ans qui restent de son mandat. Tout faisant partie des priorités. Et les dirigeants congolais, mieux le gouvernement, qui ne savent pas toujours prioriser les priorités, se perdent en conjectures, ne sachant par oui, par quoi commencer. Aussi s'attaquent-ils à tout au même moment jusqu'à devenir des spécialistes en saupoudrages pour faire semblant que tout marche comme sur des roulettes. Les résultats ont toujours été en deçà des attentes.

Pour ne prendre que l'exemple relatif au social, il convient de relever que le peuple ne pardonne pas au président de la République son hésitation devant la suppression de RAM (Registre des appareils mobiles), taxe qui contribue à la misérialisation des utilisateurs des téléphones. Situation qui risque de provoquer l'implosion sociale. Cela sans occulter l'insécurité de tous ordres à laquelle fait face le peuple.

C'est ainsi que, pour ne pas amener ce dernier à des solutions extrêmes, il s'avère nécessaire que le pouvoir rachète le temps et se rachète car les jours sont mauvais.

Discours du Président de la République sur l'état de la nation (*)

C'est toujours avec une immense joie et un agréable plaisir que je me retrouve devant vous en cette période de l'année, conformément à la disposition pertinente de notre Constitution qui prévoit en son article 77, que le Président de la République prononce, une fois l'an, un discours sur l'état de la Nation devant l'Assemblée nationale et le Sénat, réunis en Congrès.

J'ai donc tenu, ce jour, au strict respect de cette tradition, à l'instar des deux années précédentes, en vous présentant le bilan de diverses actions menées au cours de l'année 2021 qui s'achève. J'apporte ainsi des réponses et des éclaircissements aux nombreuses préoccupations de notre Peuple sur les différentes questions vitales qui touchent à la marche et à la survie de notre Nation.

Mais avant toute chose, en vue d'honorer la mémoire de nos compatriotes civils et militaires tombés à cause de l'activisme des groupes armés et de la violence aveugle du groupe terroriste ADF, au cours de cette année, je vous prie de bien vouloir accepter d'observer un moment de recueillement. (Je vous remercie).

Je reste fermement convaincu que l'une des plus grandes questions qui taraude nos esprits, celle que certainement chacun de nous porte comme une écharde sous la peau, a trait à ce climat d'insécurité permanente et récurrente qui sévit à l'Est de notre pays. Ce climat délétère a toujours menacé son intégrité territoriale et prêté à diverses interprétations.

ETAT DE SIÈGE ET RETOUR DE LA PAIX DANS L'EST

Compte tenu des drames indécibles que vivent les populations de nombreuses contrées de cet espace, j'avais donc décrété au mois de mai de cette année, au regard de l'article 85 de notre Constitution, l'état de siège dans les Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en proie à des violences que sèment les forces négatives constituées en groupes armés, depuis plus d'un quart de siècle. Le but visé reste celui de mobiliser tous les moyens multiformes dont dispose la République, pour définitivement vaincre ce mal qui anéantit tous nos efforts de développement.

En ma qualité de Garant de l'intégrité territoriale, c'est ici le lieu de renouveler solennellement mon engagement constitutionnel en réaffirmant que je ne ménagerai aucun effort pour restaurer la paix et la sécurité en n'importe quels coins et recoins de la République. J'interpelle donc la conscience collective de chacun de nous, Congolais et Congolaises et j'en appelle au sursaut et au sens patriotique, en affirmant qu'il n'existera jamais de Congolais sans le Congo de leurs rêves.

En dépit de nos divergences d'approches, et c'est ma conviction ultime et profonde, l'intégrité de la Nation congolaise doit demeurer la préoccupation de tous les Congolais, tel que nous l'avons déjà démontré à maintes reprises, au fil des temps.

Je saisis cette opportunité pour

féliciter les deux chambres du Parlement qui, dans leur souci de voir la paix revenir dans ces contrées de l'Est de la République, ont toujours autorisé les renouvellements successifs de l'état de siège, conformément aux textes légaux en vigueur. Ce qui a permis à nos Forces armées de mener sereinement des actions nécessaires au rétablissement de la paix dans ces deux Provinces et de consolider les acquis des opérations.

En effet, depuis l'instauration de cet état de siège, j'ai personnellement veillé à ce que nos vaillantes forces de Défense et de Sécurité disposent de tous les moyens nécessaires pour mener à bien les opérations sur le terrain. Je note avec satisfaction que nos forces armées ont progressivement réussi à faire bouger les lignes et à reprendre plusieurs bastions jadis occupés par l'ennemi. Des chefs de bande ont été neutralisés, et plusieurs éléments de ces forces négatives se sont rendus. Certes, l'ennemi, dans sa fuite et sa nuisance légendaire, commet des massacres sur les populations civiles, mais cela ne va pas altérer ma détermination à ramener la paix dans notre pays.

Je voudrais, honorables députés nationaux et sénateurs, fustiger ici cette campagne de dénigrement et de démobilisation menée par une infime minorité de nos compatriotes, jouant à chaque coup, des rôles pernicieux d'étouffoirs, comme pour confirmer que l'insécurité qui règne en cette partie de notre pays les confortait dans leurs

entreprises. Je les invite à rejoindre le camp de la patrie, car ce n'est que dans l'unité et la concorde que nous arriverons à vaincre cet ennemi qui a pris l'habitude de semer la désolation dans nos villes et villages.

C'est l'occasion pour moi de saluer la montée en puissance de notre armée et la bravoure de nos soldats qui, en dépit de toutes ces tractations démobilisatrices, continuent sous le drapeau, à donner le meilleur d'eux-mêmes, et ce, jusqu'au sacrifice suprême, pour la défense de l'intégrité et de la souveraineté de notre pays. Unissons-nous, chers compatriotes, derrière nos Forces de Défense et de Sécurité, car la victoire finale appartient à la Mère-Patrie, la République Démocratique du Congo que nous ne trahirons jamais.

Je souligne que, dans le but de rétablir la paix sociale dans ces contrées en proie à l'insécurité, j'ai initié la mise en place du Programme chargé du désarmement, de la démobilisation, du relèvement communautaire et de la stabilisation, P/DDRCS en sigle, pour encourager les compatriotes qui sont dans les groupes armés à déposer les armes et à réintégrer la vie communautaire, loin du métier des armes. Je saisis cette opportunité pour saluer l'appui reçu des différents partenaires dans la mise en place de ce programme ; et je profite également de cette tribune pour saluer la contribution des Nations Unies, qui à travers la MONUSCO, soutient notre pays dans cette volonté de pacification et de stabilité dans la partie Est de notre territoire.

(Suite à la page 5)

Immunités parlementaires de Matata : au Sénat, la politique supplante le droit

Lorsque la politique dans l'hémicycle met à mal le droit, c'est dire qu'il y a des kamikazes décidés de marcher sans reculer sur l'équité et la justice. Au Sénat de la République Démocratique du Congo, il se produit des épisodes qui révèlent chaque jour que la politique tient le droit à la gorge. En fait, la réalité est que le leadership du Sénat pêche par une volonté non dissimulée d'en finir avec Augustin Matata Ponyo Mapon, ancien ministre des Finances et Premier ministre, devenu sénateur au terme des élections de décembre 2018. Pour cette raison, marcher sur le cadavre de la loi ne gêne plus.

Le très pondéré Modeste Bahati, président du Sénat, est sorti de sa réserve. Bahati a rugé comme un lion pour répondre à Matata Ponyo. Pour justifier sa prise de position, le président du Sénat assume sa volonté de déchirer l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui s'est déclarée incompétente pour juger un ancien Premier ministre.

Bahati ne l'entend pas de cette oreille. Selon lui, les procédures prévues dans la loi ne peuvent pas s'appliquer à Matata Ponyo. Haine ? Jalousie ? Apparemment Bahati, l'un des grands bénéficiaires des nominations de Corneille Nangaa, (alors président de la CENI) serait compté parmi

les grandes fortunes du pays. Lui-même l'a clamé du haut de la tribune du Sénat. Des épiphénomènes qui apportent la preuve que le refus de réhabiliter les immunités de Mapon est motivé par d'autres choses : des raisons politiques qui ne se retrouvent pas forcément dans les prescrits du système judiciaire congolais.

En réalité, les têtes couronnées de l'Union sacrée de la nation redoutent une seule chose : le ralliement de Matata au Chef de l'État qui est à la recherche d'un Congolais capable de booster l'action gouvernementale.

A lire de plus près, Bahati n'est que la partie visible de l'iceberg constitué d'une meute de gens déterminés à empêcher tout rapprochement entre Tshisekedi et Matata. L'allusion à des injures imaginaires de Matata au Chef de l'État est la parfaite illustration de cette volonté de faire barrage à cette éventualité. P

Pourquoi cette grande peur dans le chef des adversaires de Matata ? L'avenir promet des surprises.

Sans se lasser, Matata a encore récidivé lundi au Sénat, déterminé à recouvrer toutes ses immunités parlementaires.

ECONEWS

Intervention de Matata au cours de la plénière du 13 décembre 2021 relative à la remise de ses immunités parlementaires

Honorable président, Honorables sénateurs, chers collègues,

Comme vous le savez, le procès sur l'affaire Bukanga-Lonzo à mon encontre s'est clôturé par l'arrêt RP 0001 rendu le 15 novembre 2021 par la Cour constitutionnelle. Selon, cet arrêt, la Cour s'est déclarée incompétente pour juger un ancien premier ministre que je suis. Cette incompétence concerne aussi le Parquet général près la Cour constitutionnelle qui m'a poursuivi comme premier ministre en fonction en violation des articles 163,164,166 et 167 de la Constitution.

Cette incompétence s'applique également aux actes de procédure accomplis contre ma personne, dans la mesure où ils auront été accomplis par un organe poursuivant incompétent en la matière. Ceci induit que ces actes sont à considérer comme inconstitutionnels et illégaux car ayant été accomplis en violation des textes constitutionnel et légaux, avec comme conséquence que toute action de poursuite judiciaire menée par le Parquet général près la Cour constitutionnelle en mon encontre tombe caduque pour illégalité et inconstitutionnalité. Par conséquent, tous les actes posés à cet effet par ledit parquet sont nuls et de nul effet.

En effet, conformément aux prescrits de l'article 17, alinéa 1 de la Constitution, « nul ne peut être poursuivi, arrêté, détenu, et condamné qu'en vertu de la loi et dans les formes qu'elle prescrit ». Or, j'ai été poursuivi et mis en résidence surveillée, en violation manifeste de cet article. Par ailleurs, les actions en justice initiées contre moi par ce Parquet général, l'ont été aussi en violation de l'article précité et de l'article 19, alinéa 1 de la Constitution qui stipule que « nul ne peut être ni soustrait ni distraire contre son gré du juge que la loi lui assigne ».

A cet effet, le juge naturel

d'un premier ministre honoraire n'est pas la Cour constitutionnelle. Cette juridiction n'existe pas car aucun texte constitutionnel ni légal ne l'a prévu. A partir du moment où la Cour constitutionnelle a reconnu qu'elle est incompétente en cette matière, le Parquet près la Cour constitutionnelle ne peut non plus être l'organe poursuivant des faits prétendument infractueux qu'aurait commis un Premier ministre honoraire.

Cette incompétence frappe aussi le dossier des biens zairianisés qui, pour des raisons politiques, n'a jamais été clôturé définitivement par le Procureur général près la Cour constitutionnelle en dépit du fait que, selon ce dernier, il devait être classé sans suite faute de charges à mon encontre. Le procureur général s'était même excusé et m'avait demandé pardon pour avoir engagé des poursuites infondées contre moi, et ce, en présence de mon avocat conseil.

Dans tous les cas, l'arrêt RP0001 de la Cour constitutionnelle ci-dessus indiqué établissant l'incompétence de la Cour entraîne par la même occasion celle du Parquet général près la Cour constitutionnelle à pouvoir poser des actes de poursuite contre moi et n'offre aucune possibilité à ce dernier à poser encore un acte légal concernant un ancien premier ministre que je suis, y compris sur le dossier des biens zairianisés.

Comment le président du Sénat peut-il encore attendre la note de clôture du dossier d'un parquet général réputé incompétent pour le traiter et qui a été débouté par la Cour constitutionnelle pour violation des lois du pays ? Car en effet, tout acte posé par le parquet général près la Cour constitutionnelle me concernant n'est plus valable car ayant été accompli par un organe poursuivant qui n'en avait aucune compétence au regard de la Constitution et des lois de la Ré-



Au Sénat, Bahati (à gauche) pose son veto sur la levée des immunités

de Matata. Faut-il dire en passant que le pouvoir juridictionnel étant d'attribution, ce, par une loi et non par la volonté du procureur général près la Cour constitutionnelle, en l'absence d'une telle loi, le procureur qui ne tire son pouvoir que de la loi n'a aucune compétence.

Malheureusement, l'honorable président du Sénat, en dépit de l'arrêt rendu et de ses conséquences juridiques inéluctables, attend recevoir du Procureur général incompétent, un avis de clôture du dossier sur les biens zairianisés qui, pour des raisons politiques, ne pourrait jamais lui être adressé dans l'objectif de garder mes immunités levées de manière continue et créer d'autres dossiers judiciaires à mon encontre. Ce qui amènerait le bureau du Sénat à ne jamais reconnaître la remise en force automatique de mes immunités parlementaires pourtant légalement rétablies par l'arrêt de la Cour Constitutionnelle depuis le 15 novembre 2021.

Voilà pourquoi, honorable président, honorables sénateurs et chers collègues, conformément à l'article 28 de la Constitution qui indique que : « Nul n'est tenu d'exécuter un ordre manifestement illégal. Tout individu, tout

Tout comme l'article 95, alinéa 2 de la même loi organique de la Cour constitutionnelle qui rappelle que : « Ils (Ndlr : les arrêts de la Cour) sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives, juridictionnelles, civiles, militaires ainsi qu'à tous les particuliers ».

J'informe le président du Sénat et les honorables collègues sénateurs que j'ai déjà formellement recouvré mes immunités depuis le 2 octobre 2021, date à laquelle l'arrêt RP 0001 de la Cour constitutionnelle a été dûment notifié au Sénat. Le rétablissement de mes immunités découlant immédiatement de cet arrêt de la Cour constitutionnelle implique le rétablissement automatique de mes libertés de mouvements conformément à l'article 109, alinéa 1 de la Constitution qui indique que « les députés nationaux et les sénateurs ont le droit de circuler sans restriction ni entrave à l'intérieur du territoire national et d'en sortir ».

Le sénateur Boshab, professeur de droit constitutionnel, l'a d'ailleurs rappelé à l'attention de tous les sénateurs dans cette salle en date du 6 décembre dernier en ces termes : « ...la récupération de ses immunités est automatique. A partir du moment où l'arrêt a été rendu, le collègue Matata est libre, il peut aller se faire soigner là où il veut ».

De ce fait, j'invite toutes les juridictions judiciaires et institutions politiques ainsi que tous les services spécialisés prestant aux frontières, notamment la Direction Générale des Migrations, (DGM) à se conformer aux prescrits des articles 28, 62, 168 de la Constitution, et 94 et 95 de la loi organique organisant le fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

Je vous remercie.

KINSHASA, LE 13 DÉCEMBRE 2021.
MATATA PONYO MAPON

Redistribution des rôles dans l'Est de la RDC : les FARDC avec l'Ouganda, la PNC s'allie au Rwanda

Dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, les deux voisins de la RDC, à savoir l'Ouganda et le Rwanda, ont décidé de se redistribuer les rôles pour justifier leur présence sur le sol congolais. Si l'Ouganda cohabite déjà avec les Forces armées de la RDC dans la traque des rebelles de l'ADF, le Rwanda a opté de s'allier avec la Police nationale congolaise. Depuis lundi, un accord de coopération lie la PNC à la Rwanda national police (RNP). Cet accord n'exclut pas de patrouilles mixtes entre PNC et RNP dans certaines villes de l'Est de la RDC Première ville visée : Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

ECONEWS

Après des opérations militaires «concertées et ciblées», lancées simultanément dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et l'UPDF (Armée ougandaise), le Rwanda a également décidé de jouer sa partition en trouvant une bonne raison d'opérer dans la partie Est de la RDC. Depuis le lundi 13 décembre 2021, un accord de coopération lie la Police nationale congolaise (PNC) au Rwanda national police (RNP). L'accord n'exclut pas que de patrouilles mixtes soient déployées dans certaines grandes villes de l'Est, principalement Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

LE NOUVEL ACCORD DE COOPÉRATION POLICIÈRE

La PNC et la RNP ont signé, lundi 13 décembre à Kigali, un protocole d'accord pour officialiser la coopération bilatérale transfrontalière dans diverses questions urgentes de maintien de l'ordre, rapporte le Rwanda national police sur son compte twitter.

Le pacte de coopération a été signé à Kigali entre le commissaire général de la PNC, Dieudonné Amuli Bahigwa, et son homologue rwandais, l'inspecteur général Dan Munyuza.

L'accord faisait suite à la réunion bilatérale entre les deux institutions tenue au siège général de la RNP à Kacyiru et co-présidée par les deux chefs de police.

Le protocole d'accord oblige les deux institutions de police à unir leurs efforts contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme; contrebande et trafic de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que de leurs précurseurs; la contrefaçon de monnaie et la prolifération des armes légères et de petit calibre. D'autres domaines de partenariat incluent l'expertise et le partage de renseignements, la conduite d'opérations conjointes ou simultanées, la lutte contre la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le trafic d'organes et la fraude documentaire.

S'exprimant lors de cette réunion bilatérale, le chef de la police rwandaise a déclaré que la visite de son homologue congolais est une étape importante dans le renforcement de la coopération en matière de sécurité entre le Rwanda et la RDC.

«Nos deux pays ne sont pas seulement voisins, mais aussi frères. Notre région continue de faire face à un certain nombre de problèmes de sécurité, notamment les djihadistes islamiques, le terrorisme, le trafic de drogue et



Les délégations de deux polices (PNC et RNP)

la contrebande, ce qui nous oblige à établir une coopération solide et à unir nos efforts pour lutter contre les crimes organisés, transfrontaliers et transnationaux qui menacent notre région», a dit l'IG Dan Munyuza.

Il a ajouté qu'il est de la responsabilité première des institutions policières de travailler en étroite collaboration pour assurer la sûreté et la sécurité des personnes et ouvrir la voie au développement durable de leurs sociétés respectives.

«Nous devons créer des canaux pratiques de partage d'informations et de renseignements sur les crimes, mener des opérations conjointes contre les criminels et former conjointement pour faire face aux menaces de sécurité et aux crimes transnationaux toujours croissants. Cette visite offre donc une autre plate-forme pour discuter en détail des problèmes affectant la sécurité dans nos deux pays et de la meilleure façon de travailler ensemble pour y faire face».

Concernant le protocole d'accord signé, le chef de la police rwandaise Munyuza a observé qu'il démontrait une intention partagée d'explorer des arrangements plus formels afin de renforcer davantage la coopération en-

tre les deux institutions de police.

GOMA, PREMIÈRE VILLE VISÉE

Avec CG Dieudonné Bahigwa, le président actuel de l'organe de police régionale (EAPCCO), l'IG Munyuza a réitéré l'engagement du Rwanda à travailler avec la police de la RDC et d'autres institutions policières régionales pour établir une unité opérationnelle conjointe à Goma, dans l'Est de la RDC, afin de collecter des informations sur les activités terroristes dans la région. tel qu'il a été décidé lors de la récente assemblée générale à Kinshasa.

«La lutte contre l'extrémisme violent est une bataille complexe qu'aucun pays ne peut vaincre seul. Nous sommes donc obligés de ne leur donner ni une chance pour que leurs réseaux se développent dans nos pays ni un refuge sur notre territoire pour menacer la sécurité dans notre région», a déclaré IGP Munyuza.

Pour sa part, le CG Bahigwa a noté que de telles initiatives de partenariat transfrontalier fournissent une plate-forme pour assurer collectivement la stabilité dans la région des Grands Lacs.

«Merci pour l'invitation fraternelle dans ce pays ami dont nous partageons les frontières. Nos chefs

d'État nous ont ouvert une voie pour explorer et mettre en commun nos efforts pour rendre nos pays plus sûrs pour la population et le développement», a déclaré le CG Bahigwa, estimant que cet accord de coopération aura un impact sur la lutte contre les crimes transfrontaliers auxquels les deux pays sont confrontés.

«Le protocole d'accord aura un impact sur la coopération réussie de nos deux institutions policières dans la lutte contre les crimes transfrontaliers et transnationaux. De nos jours, il est essentiel que les institutions policières travaillent en étroite collaboration pour être en mesure de faire face aux menaces de sécurité émergentes de manière collective et efficace», a déclaré CG Bahigwa.

Au cours de son séjour au Rwanda, le général Bahigwa et sa délégation prévoient de visiter également d'autres installations de la RNP, notamment l'école de formation de la police (PTS) de Gishari dans le district de Rwamagana et le Collège national de police (NPC) dans le district de Musanze.

Dieudonné Amuli Bahigwa, commissaire divisionnaire principale, et commissaire général de la Police Nationale Congolaise (PNC), se trouve à Kigali (Rwanda) depuis dimanche. Il y reste jusqu'à ce mercredi 15 décembre.

Pour rappel, Kinshasa et Kigali se sont rapprochés davantage depuis l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi. Plusieurs accords de coopération ont été signés par les deux camps dans plusieurs secteurs. Particulièrement dans le domaine de la sécurité, des incidents sont quelques fois rapportés au niveau de la frontière de deux pays. Dans certaines affaires de banditisme et de criminalité à Goma, il est arrivé que la Société civile du Nord-Kivu soupçonne également des bandits venus du Rwanda voisin.

Mboso et la pêche miraculeuse : honni au PPRD, Didi Manara pressenti 2^{ème} vice-président de la Cén

HUGO TAMUSA

L'appel lancé lundi par le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, à la classe politique pour compléter les postes encore vacants à la Cén (Commission électorale nationale indépendante) commence déjà à faire des victimes. En réalité, dans l'opposition parlementaire représentée essentiellement par le FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila, la panique gagne déjà les rangs.

Avec trois postes à pourvoir, dont celui du 2^{ème} vice-président, questeur et rapporteur adjoint, ceux qui revendiquent encore leur loyauté à Joseph Kabila sont sur le point de traverser la

rue. A la manœuvre, il y a Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, qui a lancé sa pêche miraculeuse pour amener vers la Cén certains cadres du PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie), premier parti politique de la nébuleuse FCC.

Dans les filets de Mboso, un poids lourd du PPRD serait déjà tombé. Il s'agit de Didi Manara, député national et président du groupe parlementaire PPRD à l'Assemblée nationale, qui aurait déjà rejoint le navire Cén. En contrepartie, le président de l'Assemblée nationale lui a promis le poste de 2^{ème} vice-président de la Cén. Un autre transfuge du

FCC devait obtenir le poste encore vacant de questeur de la Cén, alors que celui de rapporteur adjoint serait réservé, selon certaines indiscretions, au courant progressiste du FCC porté par Constant Mutamba et Agée Matembo.

Au PPRD, la grande traversée de Didi Manara n'est pas restée sans effets. Aussitôt informé, le bureau politique du PPRD a procédé au changement de la direction de son groupe parlementaire à l'Assemblée nationale en destituant Didi Manara pour «haute trahison». Il perd ainsi son poste de président du groupe parlementaire PPRD à l'Assemblée nationale, remplacé par François Nzekuye, élu de

Rutshuru dans la province du Nord-Kivu.

Sur son site, Ouragan.cd présente François Nzekuye comme un parlementaire «rompu» et un «exemple de loyauté» à Joseph Kabila dont il est resté très proche, après son départ de la Présidence de la République en janvier 2019.

En effet, François Nzekuye traîne derrière lui plusieurs législatures. Depuis son arrivée à l'hémicycle, il s'est toujours affiché PPRD. Malgré la déroute du FCC, consécutive au changement de majorité au sein de la chambre basse du Parlement, François Nzekuye ne s'est jamais détourné de ses convictions politiques, toujours prêt à défendre le

FCC, sa famille politique, et le PPRD, son parti politique.

Il se dit loyal jusqu'au bout à Joseph Kabila. Il n'a jamais été tenté de traverser la rue comme d'autres «vagabonds politiques». Désormais, le stratège Nzekuye, fin politique et ami de la presse, va donner la vraie cadence politique au débat parlementaire. Pas dans l'agitation ou dans le style de la politique spectacle, à l'instar de son prédécesseur Didi Manara, mais avec méthode surtout qu'il a un mental d'acier.

Avec Nzekuye, l'ex-parti présidentiel sort sa meilleure cartouche qui va titiller l'Union sacrée de la Nation. La voix de l'opposition sera désormais mieux portée, s'est réjoui un élu FCC.

Discours du Président de la République sur l'état de la nation (*)

(Suite de la page 2)

Mais, comme la paix va de pair avec la justice, j'ai instruit le Gouvernement de la République à mettre en œuvre des mécanismes réparateurs, notamment celui de justice transitionnelle, au bénéfice des victimes.

Par ailleurs, certaines forces terroristes opèrent également dans d'autres pays voisins. C'est le cas des ADF qui écumant spécialement la frontière commune entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. Ainsi, pour les combattre plus efficacement, nos deux pays ont convenu tout récemment de mutualiser leurs efforts en vue de mener des opérations conjointes contre cet ennemi commun ; notre Parlement dûment informé.

Je veillerai à limiter au temps strictement nécessaire à ces opérations, la présence de l'armée ougandaise sur notre sol.

PERCÉE DU BANDITISME URBAIN

Permettez-moi de relever que les grandes villes de notre pays n'ont malheureusement pas été épargnées par des cas d'insécurité commis par des délinquants de tout bord, communément appelés «Kulunas», et des coupeurs de routes, qui ont délibérément choisi de troubler la quiétude des paisibles citoyens, en les terrorisant aussi bien à l'arme blanche qu'à l'arme à feu. Une mauvaise culture qui doit absolument être bannie de notre société.

Pour anéantir tous ces fléaux et garantir la sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du pays, j'ai instruit le Gouvernement de la République de prendre toutes les mesures idoines contre ces marginaux. Je me réjouis des premiers résultats obtenus par l'expérience du Centre pilote de Kaniama-Kasese. Jadis abandonnés à eux-mêmes, aujourd'hui ces jeunes compatriotes, maîtrisent plusieurs métiers dont la maçonnerie, la menuiserie, l'agriculture et l'élevage. Je demande au Gouvernement d'intensifier ces efforts de réinsertion sociale des jeunes désœuvrés sur l'ensemble du territoire pour leur meilleure contribution au développement du pays.

LA JUSTICE ET L'IMPÉRATIF DE L'ÉTAT DE DROIT

A mon accession à la Magistrature suprême, j'annonçais que l'Etat de droit, une justice indépendante, la lutte contre la corruption et l'impunité constituaient le leitmotiv de mon action dans son volet de la gouvernance politique. C'est dans ce sens qu'il faut placer la redynamisation de certaines structures. En effet, j'ai mis un point d'honneur à améliorer l'efficacité de l'Inspection Générale des Finances, (« IGF », en sigle) dont l'action était, jusqu'à mon arrivée, peu perceptible. De même, la création de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption, APLC, répondait à cet impératif.

Placée sous mon autorité directe, l'Inspection Générale des Finances contribue efficacement à l'effort d'assainissement des finances publi-

ques et cela, à la grande satisfaction de nos populations. Néanmoins, l'IGF ne peut remplacer l'action du Pouvoir judiciaire ayant seul la mission constitutionnelle de dire le droit.

Je reste convaincu que l'insaturation de l'Etat de droit et de l'autorité de l'Etat impose une justice consciente de son rôle et de son indépendance, et ceci devait être notre perception commune.

Malheureusement, en dépit de certains progrès que je salue, je ne saurais rester indifférent, en ma qualité de Magistrat suprême, aux cris de détresse et de désolation des congolaises et congolais qui, chaque jour qui passe, réclament plus de garanties d'une bonne et saine administration de la justice.

Aujourd'hui encore sur le banc des accusés, notre justice devait pourtant rassurer tout le monde, nantis ou non, puissant comme faible, en ayant pour égard que la protection des droits. Bref, une justice qui, non seulement dit le droit, mais rassure que le droit, alors le bon, a été dit.

Je réaffirme mon engagement à poursuivre les réformes courageuses dans le secteur de la justice, y compris celles relatives aux structures et à la qualité de leurs animateurs suivant le principe « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

J'encourage le Conseil Supérieur de la Magistrature à faire fonctionner les chambres disciplinaires afin que la sanction soit la seule récompense des mauvais magistrats qui, par leur comportement, ternissent l'image de toute une institution voulue un Corps d'élite.

Dans le souci de résorber les problèmes récurrents des effectifs insuffisants des magistrats, le Gouvernement est appelé, avec le concours du Conseil Supérieur de la Magistrature, à finaliser le processus de recrutement dont le dernier en date remonte malheureusement à plus d'une décennie.

Dans le cas particulier de la Cour Constitutionnelle, actuellement très sollicitée dans le cadre de la protection des droits et libertés des citoyens, ce que je salue et encourage, l'expérience a toutefois démontré que, lors du traitement des contentieux électoraux, les neuf juges qui la composent sont souvent débordés, au regard des contraintes de délais.

J'encourage donc le président de cette juridiction à travailler avec le Gouvernement, afin de mettre en place le Corps des Conseillers référendaires, un outil technique légal qui se révélera déterminant dans le traitement desdits dossiers et dans la pérennisation de la jurisprudence.

C'est dans le même sens que j'entends rendre opérationnels dans les tout prochains jours les différents organes et structures de la Cour des Comptes, la plus haute instance de contrôle des finances publiques, afin qu'elle joue pleinement son rôle de patrouilleur financier en chef, avec l'appui de l'Inspection Générale des Finances.

J'attends que ces mêmes performances soient au cœur de l'action

de l'Agence de Prévention et de lutte contre la Corruption, de la Cellule Nationale de Renseignements Financiers ainsi que d'autres Services supérieurs de contrôle, en tant que dispositifs de la lutte contre la corruption, le détournement des deniers publics, le blanchiment de capitaux, la fraude, et même le financement du terrorisme.

ASSAINIR LE CLIMAT DES AFFAIRES

La mobilisation des investissements dont nous avons besoin pour créer des richesses et développer notre pays, nécessite un bon climat des affaires.

Ceci implique qu'en permanence, nous soyons non seulement attentifs aux doléances des opérateurs économiques mais aussi et surtout que nous imaginions des mécanismes pouvant permettre d'améliorer les conditions d'exercice des affaires et en assurer le suivi.

Au cours de cette année, j'ai réitéré au Gouvernement ma volonté de prendre en charge avec efficacité la problématique du climat des affaires par une nouvelle approche de suivi-évaluation jamais expérimentée dans notre système de gouvernance afin de rassurer les investisseurs.

A cet effet, j'ai le plaisir d'annoncer la mise sur pied d'un outil qui va désormais permettre, en temps réel, à moi-même, au Premier ministre, ainsi qu'à chacun des membres du Gouvernement concerné, de suivre méticuleusement le rythme de mise en œuvre des réformes et assignations relatives au Climat des affaires. Il s'agit, en fait, d'un Tableau de bord numérique taillé sur mesure, à partir du Programme du Gouvernement.

Aussi, j'invite le Parlement à parachever le cadre légal relatif, d'une part, à l'organisation et au fonctionnement des tribunaux de commerce et, d'autre part, aux dispositions nationales complémentaires au Droit de l'OHADA.

En outre, la rationalisation de la fiscalité demeure la réponse appropriée aux tracasseries souvent dénoncées par les opérateurs économiques. Il faut des réformes innovantes en la matière pour y remédier.

CONSOLIDER L'UNION SACRÉE DE LA NATION

Je voudrais saluer une fois de plus, la détermination, la fermeté et la ferveur avec lesquelles vous aviez, toutes tendances confondues, accepté de répondre favorablement à mon appel de ralliement dans une Union sacrée de la nation, un appel exaltant, à la fois de cœur et d'esprit, en vue de consolider les principes et les valeurs autour des actions nobles, à même de répondre positivement aux nombreuses et anxieuses attentes de notre Peuple, les mêmes attentes malheureusement non comblées depuis des décennies.

Permettez-moi de vous rappeler que cet engouement et ce nouvel élan ont permis de mettre rapidement en place de nouveaux bureaux tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat et de former le Gouvernement actuel appelé à défendre les intérêts de la

population.

Ce qui a réellement permis de faciliter les échanges et de jeter des réelles passerelles de collaboration entre les différentes Institutions de la République.

Je rappelle que ce Gouvernement de la République a comme principales missions :

- la restauration de la paix et de la sécurité,
- la relance de l'économie nationale ;
- l'assainissement de la gestion des finances publiques ;
- la lutte contre la corruption sous toutes ses formes ;
- l'amélioration qualitative des conditions de vie de nos populations ;
- la Couverture Santé Universelle ;
- l'application de la gratuité de l'enseignement comme prescrit dans la Constitution ;
- Et le renforcement de l'autorité de l'Etat ainsi que de l'Etat de droit.

Je relève aussi que la mise en œuvre, sous mon impulsion, de ces différents piliers, est à la base de l'amélioration progressive et qualitative de la gouvernance politique, économique et sociale, qui donne déjà des résultats qu'il sied de soutenir.

C'est ici pour moi le lieu de saluer la cohésion perceptible autour de l'Union Sacrée de la Nation, en dépit de petites querelles de clochers que je considère d'ailleurs comme des manifestations éloquentes de l'expression même de la démocratie. En outre, je tiens à préciser que malgré son appartenance à la Majorité ou à l'Opposition, chacun de nous doit pleinement jouer sa partition, dans l'amour du pays, de notre Peuple et dans le respect des Institutions.

Dans cet esprit, je tiens à exprimer le profond respect que j'éprouve à l'égard de notre Peuple, pour sa farouche détermination à garder toujours allumée la flamme de l'unité nationale, en dépit de l'adversité et de toutes les épreuves que nous impose cette marche vers la paix, la démocratie, l'unité, la cohésion, l'Etat de droit et le Progrès Social.

DYSFONCTIONNEMENTS DES INSTITUTIONS PROVINCIALES

En même temps que je reconstruis l'harmonie dans les relations entre différentes Institutions au niveau national, je dois malheureusement mentionner que l'année 2021 a fondamentalement été caractérisée par l'instabilité des Assemblées et Gouvernements provinciaux.

En effet, les conflits entre ces Institutions provinciales se sont exacerbés au cours de cette année, au point d'hypothéquer foncièrement le développement des Provinces concernées. Il y a lieu de noter que 14 Provinces sur 26 ont connu la destitution de leurs Gouverneurs par les Assemblées Provinciales. A la suite de ces mêmes conflits, certains Présidents des Assemblées Provinciales ont aussi été démis de leurs fonctions.

Il est extrêmement important pour chacun de ces acteurs provinciaux de prendre réellement conscience

qu'aucun développement ne peut se faire dans pareil contexte de crise. La prochaine session de la conférence des Gouverneurs sera l'occasion de réfléchir autour des pistes de solutions à cet épineux problème.

Par ailleurs, je vous exhorte vivement à envisager l'amendement de certains textes légaux se rapportant à la gestion des Institutions provinciales. J'invite une fois de plus, les députés provinciaux et les gouverneurs à observer leurs prérogatives, dans le strict respect des lois de la République, en s'abstenant de tout acte qui puisse bloquer le bon fonctionnement des provinces. Entretiens, le Sénat, en tant qu'émanation des assemblées provinciales, est appelé à poursuivre ce rôle de médiateur et de conseil auprès de leurs animateurs, pour que règne l'harmonie au sein de nos Provinces.

CAP SUR LES ÉLECTIONS EN 2023

J'estime utile d'attirer l'attention de tous sur les préparatifs des prochaines élections. En effet, le processus électoral avec ses enjeux, oblige que nous nous engagions, dès à présent, pour des élections que nous voulons crédibles en écartant les différents obstacles tant juridiques que matériels qui en constituent les pesanteurs.

Mon engagement de faire de la République Démocratique du Congo un Etat véritablement démocratique ne peut se concrétiser sans l'organisation d'élections libres, démocratiques, transparentes et dans le délai constitutionnel. Je lance donc un appel solennel à tout notre Peuple pour accompagner démocratiquement la Commission Electorale Nationale Indépendante et pour s'impliquer activement dans le processus électoral. Je rappelle que celui-ci a déjà commencé avec la désignation de ses nouveaux animateurs, après consultation des Confessions religieuses et validation par l'Assemblée Nationale.

Afin de parachever la composition du bureau de la CENI, j'invite instamment ceux des acteurs politiques qui traînent encore les pieds, à désigner rapidement leurs représentants respectifs au sein de ce Bureau. J'invite, en même temps, le Gouvernement à mobiliser et à disponibiliser les moyens financiers conséquents pour permettre à la CENI de respecter les délais d'organisation de ces élections, afin qu'elles se tiennent effectivement en 2023. Pour ce faire, il est également important que le Parlement procède diligemment au vote des lois encore en souffrance, pour un aboutissement heureux du prochain cycle électoral.

CONTRER LA MENACE DE COVID-19

Comme je l'ai évoqué au début de mon adresse, notre pays a souffert de crises sanitaires survenues au cours de cette année. En effet, la pandémie de Covid-19 n'a pas épargné la République Démocratique du Congo.

(Suite à la page 6)

Discours du Président de la République sur l'état de la nation (*)

(Suite de la page 5)

Même si notre pays affiche à ce jour un taux de mortalité relativement faible, je vous exhorte à continuer d'observer strictement les mesures barrières, car l'apparition successive de nouveaux variants montre que nous n'en avons pas encore fini avec cette pandémie. J'en appelle ainsi à la vigilance de nos services aux frontières, d'appliquer rigoureusement les mesures édictées à cet effet.

Dans l'état actuel des connaissances, le vaccin demeure le moyen le plus efficace d'éviter les formes graves de la maladie. En effet, les données collectées à ce jour montrent, sans aucun doute, que les gains en termes de protection des personnes vaccinées contre les formes graves de la maladie supplantent les effets indésirables et souvent passagers, attribuables au vaccin. Je recommande vivement à la population de se faire vacciner pour se protéger.

En plus de la pandémie de Covid-19 et de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, notre pays a été fortement éprouvé par d'autres urgences sanitaires. C'est notamment le cas de l'épidémie de méningite dans la province de la Tshopo et celle de Monkey Pox déclarée récemment au Maniema. Nos équipes sont à pied d'œuvre pour y mettre fin dans le cadre d'une riposte appropriée.

Je saisis cette opportunité pour saluer la compétence des scientifiques congolais qui ont fait rayonner notre pays, avec entre autres, la mise au point du médicament EBANGA, dûment certifié sur le plan international, pour son efficacité dans le traitement de la maladie à virus Ebola.

CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE SANTÉ EFFICACE

Toutes les urgences et catastrophes sanitaires que nous avons connues cette année, et même bien avant, nous ont appris une grande leçon, celle de savoir que pour mieux prévenir et riposter, il nous faut absolument construire un système de santé plus solide et plus résilient, pour le bénéfice de tous les Congolais. C'est la raison pour laquelle j'ai fait de la Couverture santé universelle une Cause nationale en République Démocratique du Congo. Dans les prochains jours, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre effective cette vision, par ailleurs fortement souhaitée par notre Peuple.

A cet effet, je vous rappelle que nous disposons d'ores et déjà d'une Stratégie nationale en la matière, d'un cadre de pilotage et de coordination, ainsi que de tous les instruments de facilitation pour son déploiement sur l'ensemble du territoire national. En outre, le Gouvernement s'apprête à verser au Fonds de Solidarité de Santé, la contribution pour la prise en charge des indigents, ainsi que la part patronale de la contribution des Agents de carrière des services publics de l'État. Il est temps que la pauvreté et le manque de ressources financières ne constituent plus de barrière à l'ac-

cès aux services et aux soins de santé de qualité.

RETOUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Cette année, notre pays a eu le privilège d'assumer la présidence tournante de l'Union Africaine. Dans mon discours d'acceptation, j'avais annoncé mon intention de mettre « l'Union Africaine au service des Peuples africains ». Cette formulation m'avait paru conforme au thème général retenu pour l'exercice 2021, à savoir « Arts, Culture et Patrimoine : Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons ».

Les arts et la culture sont en effet l'expression de la créativité de nos peuples. Au moment où ce mandat tend vers sa fin, je peux dire ma fierté d'avoir contribué à mettre l'Union Africaine au service des peuples. J'ai mis au centre de mon action, les questions liées à l'albinisme, l'égalité des sexes, les violences faites aux femmes et aux filles, la lutte contre le changement climatique et la protection des communautés locales et peuples autochtones. C'est dans ce cadre qu'il faut situer : la mobilisation des pays africains autour du prochain Colloque international sur la reconstitution des biens culturels et la renaissance africaine ; la tenue de la Conférence de Kinshasa sur l'égalité des sexes en Afrique et l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur l'égalité des sexes ; la Conférence de Kinshasa sur la Masculinité Positive et l'adoption de la Déclaration de l'Union Africaine pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Et enfin, l'organisation du Colloque panafricain de Kinshasa sous le thème « Solidarité africaine pour une Afrique en faveur des personnes atteintes d'albinisme ».

Au cours de cette année 2021, j'ai également porté la voix de l'Afrique au niveau international, surtout dans le contexte de Covid-19, pour réclamer au profit du continent les meilleures conditions de lutte contre la pandémie et de relance de nos économies nationales.

A cet effet, lors du Sommet de Paris sur le financement des économies africaines en mai 2021, j'ai plaidé pour plus de moyens financiers en faveur de l'Afrique et pour la poursuite et le renforcement des mécanismes mis en place pour soulager les pays africains tombés dans des situations de surendettement à cause des effets de la pandémie.

Au sommet du G20 à Rome, au nom de l'Afrique, j'ai appelé les pays participants à concrétiser leurs engagements en faveur de la préservation des forêts du Bassin du Congo, à travers des financements conséquents. Dans le domaine sanitaire, j'ai soutenu la campagne en faveur de l'opérationnalisation de l'Agence Africaine de Médicaments et dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 j'ai porté l'ambition légitime de l'Afrique à produire les vaccins sur le continent. Par ailleurs, j'ai réclamé, dans le cadre de la réforme en cours du Conseil de Sécurité des Nations Unies, quatre siè-

ges pour l'Afrique, dont deux membres non permanents et deux autres membres permanents.

Toujours sur le plan continental, j'ai été à l'avant-plan de nombreuses initiatives de préservation de la paix. Plus particulièrement, j'avais dès le début de mon mandat pris à bras le corps la problématique du différend qui oppose depuis plusieurs années l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan autour du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Ces efforts ont permis de créer une dynamique de dialogue permanent. La tenue à Kinshasa en avril 2021 de la Première conférence ministérielle sur ce conflit a été un moment clé de cette dynamique.

La présidence de l'Union Africaine était l'occasion pour la RDC, de retrouver sa place dans les instances internationales. En effet, depuis des décennies, il n'y avait aucune politique nationale pour positionner nos nombreux experts au sein des Organisations internationales, ce qui était incompréhensible. J'ai donc décidé de changer cet état de fait et je suis heureux d'annoncer qu'au cours de cette année, un compatriote a été élu Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et un autre membre de la Commission du Droit International des Nations Unies. De plus, une Congolaise a été nommée au poste de directrice des ressources humaines de la Commission de l'Union Africaine.

PERCÉE DIPLOMATIQUE

Depuis mon arrivée au pouvoir, j'ai fait du retour de la République Démocratique du Congo sur la scène internationale, l'une de mes priorités, avec un objectif clair, celui d'ouvrir notre pays au monde et de briser son isolement diplomatique.

La réintégration de notre pays dans le concert des nations est ainsi devenue une réalité. En effet, le nombre de pays qui ont accredité leurs Ambassadeurs en RDC ne cesse de croître, avec l'enregistrement tout récemment des demandes de l'Australie, de l'Indonésie et d'autres pays ayant des Ambassadeurs non-résidents, soucieux de voir leurs ambassades s'ouvrir à Kinshasa.

Sur le plan régional, nos énergies ont été déployées pour maintenir une politique de bon voisinage avec nos neuf voisins. Ainsi, nous avons intensifié les contacts sur le plan bilatéral avec notamment le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda.

Pour redynamiser les relations avec nos Partenaires, d'une part, j'ai nommé de nouveaux ambassadeurs en Belgique, en France, en Chine et en Côte d'Ivoire et, d'autre part, j'ai désigné nos Représentants Permanents auprès des Nations Unies, à New York et à Genève.

Enfin, j'ai demandé au Gouvernement de veiller à la mise en place des réformes au sein de l'appareil diplomatique national et d'entamer le processus de la prise en charge adéquate de nos diplomates et de leurs familles à l'extérieur du pays.

Au cours de l'année 2021, notre Coopération internationale a aussi connu

des avancées significatives avec nos divers Partenaires de l'Amérique, de l'Asie et de l'Océanie. Les retombées de la redynamisation de notre diplomatie ne sont plus à démontrer, comme en témoignent plusieurs Projets, Accords et Memoranda d'Entente que notre pays vient de conclure.

LA RDC, « PAYS SOLUTION »

Du 31 octobre au 12 novembre 2021, s'est tenue à Glasgow, la vingt-sixième conférence sur les changements climatiques. A cette occasion, j'ai hautement porté l'ambition de la République démocratique du Congo à assumer son leadership naturel comme « Pays solution » face aux défis climatiques actuels, en raison des ressources naturelles exceptionnelles dont elle regorge. J'ai eu à rappeler qu'avec environ 52% des ressources en eau douce représentant 10% de celles du monde, en plus de ses forêts et de sa biodiversité, notre pays s'est résolument inscrit, au cours de ces assises, dans une perspective de matérialisation effective de son agenda.

L'objectif n'était pas de vanter, une fois de plus, les potentialités naturelles de notre pays, mais plutôt de mettre le cap uniquement vers des actions à impacts concrets sur la vie des populations. A cet effet, j'ai clairement indiqué qu'il est impératif de concilier la conservation de nos forêts et de nos tourbières pour juguler la crise climatique, avec notre engagement à combattre la pauvreté, qui est l'une des causes majeures de la déforestation en Afrique.

En effet, avant d'interdire aux Congolais vivant à Monkoto ou à Epulu, pour ne citer que ces deux agglomérations, de pratiquer l'agriculture itinérante sur brûlis, dans le but de subvenir aux besoins de leurs familles, il est préférable de leur proposer, au préalable, des alternatives durables.

Pour y parvenir, j'ai lancé, de manière non équivoque, un appel à l'action, au moyen des partenariats gagnants-gagnants, notamment avec les pays industrialisés, en vue de mobiliser des financements adéquats.

En somme, la République démocratique du Congo ne fait que réclamer des compensations justes et équitables pour sa contribution avérée à la stabilisation du climat sur l'ensemble de la Planète. Elle prône par ma voix, la mise en place de prix plus justes des crédits-carbones, qui devraient se situer autour de 100 dollars américains, en lieu et place de 5 dollars pratiqués actuellement, qui sont disproportionnés et dérisoires.

J'ai également parlé des forêts du Bassin du Congo dont la RDC détient plus de 60% et qui représentent actuellement le premier poumon de la Planète. Notre démarche rappelle en urgence qu'en vue de préserver cet acquis naturel, il faut investir dans la mise en place de projets de développement structurants, au bénéfice des populations riveraines depuis longtemps défavorisées.

La mobilisation, tous azimuts, obtenue autour de cette urgence constitue une étape cruciale dans la bonne direction. La conférence de Glasgow a été aussi une opportunité de mettre en évidence le fait que la RDC regorge de métaux stratégiques, en l'occurrence le cobalt et le lithium, qui sont indispensables à la transition énergétique.

A cet effet, j'ai instruit le Gouvernement d'accélérer la création d'une véritable chaîne de valeurs dans ce secteur. La tenue du «DRC Africa Business Forum» procède par ailleurs de cette logique. Il s'est agi de promouvoir des investissements nécessaires pour valoriser l'immense mix énergétique de notre pays, constitué notamment de l'hydroélectricité, du solaire et de la biomasse.

Honorables députés nationaux et sénateurs, l'intérêt suscité pour notre pays à Glasgow, a permis d'obtenir d'importants résultats : La signature de la déclaration politique relative au second partenariat RDC-Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale, CAFI en sigle, pour un montant de 500 millions de dollars américains ; L'appui financier de 1,5 milliard de dollars américains pour la protection des forêts et tourbières du Bassin du Congo, activable à partir de l'année 2022 ; Dans la même optique, des accords et partenariats bilatéraux portant sur des financements importants sont en cours de négociation avec des Etats et divers Partenaires techniques et financiers dans les secteurs de l'agriculture résiliente, pour lutter contre la déforestation, améliorer les infrastructures et assurer le développement des peuples autochtones.

Pour un meilleur suivi de ce dossier stratégique, j'ai instruit le Gouvernement à accorder le bénéfice de l'urgence, tant au processus de formalisation qu'à la mise en œuvre de ces partenariats.

J'ai également demandé au Gouvernement de s'assurer de manière permanente, que le positionnement de la République Démocratique du Congo comme « Pays solution » à la crise climatique soit maintenu et consolidé, aussi bien dans le cadre du suivi des recommandations de la COP26, que dans celui des préparatifs de la COP27 prévue en Egypte.

BONS RAPPORTS AVEC LE FMI

Faudrait-il rappeler à nos souvenirs que dès ma prise de fonction, la République Démocratique du Congo a renoué le contact avec le Fonds Monétaire International, pour pouvoir bénéficier des financements nécessaires en termes d'appuis budgétaires et d'autres, afin de soutenir les différentes réformes envisagées. La reprise de la coopération avec cette institution permet à la fois au pays de renforcer les capacités de l'Etat et de soutenir les activités productives, en vue de la relance effective de la croissance économique et de l'éradication progressive de la pauvreté.

(Suite à la page 8)

En participant aux festivités de clôture du centenaire de l'Institut Tumba Kunda dia Zayi

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo retrouve son ancienne école 42 ans après

Comme à l'ouverture, le 15 mai 2021, des festivités marquant le centenaire de l'Institut Tumba Kunda dia Zayi, le Président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, vient de nouveau d'honorer ses éducateurs que sont les Frères des Ecoles Chrétiennes, en participant personnellement aux manifestations de clôture de ce centenaire organisées, le 12 décembre 2021, à Tumba, dans la province du Kongo Central.

VÉRON KONGO

1 2 décembre 1921-12 décembre 2021, l'Institut Tumba Kunda dia Zayi situé dans la province du Kongo Central, à 250 km de la capitale, a totalisé cent ans d'existence.

A l'occasion de la cérémonie de clôture des activités de ce centenaire, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a, en tant qu'ancien élève de cette école, participé, dimanche 12 décembre 2021, aux manifestations organisées à Tumba par la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Association des anciens élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes (ASSANEF).

Au cours de la célébration eucharistique, Mgr André Giron Pindi, administrateur apostolique du diocèse de Matadi, a, dans son homélie, remercié le chef de l'Etat pour avoir rehaussé de sa présence cette étape de clôture des activités du centenaire de l'Institut Tumba Kunda dia Zayi.

«*En venant en ce lieu, vous honorez le diocèse de Matadi*», lui a-t-il signifié. Pour ce faire, il a exhorté les jeunes à suivre l'exemple des aînés, notamment le Président Tshisekedi Tshilombo et Mgr émérite Daniel Nlandu.

Aux formateurs, il a demandé de continuer d'assurer la meilleure qualité d'enseignement pour l'avenir de la jeunesse de la République Démocratique du Congo.

A l'issue de la messe, le président général de l'ASSANEF, Dieudonné Bifumanu Nsompfi, s'est réjoui de l'aboutissement des efforts déployés par les membres de la commission d'organisation de ce centenaire dont il est le président. A cet effet, il a salué la présence à Tumba de l'un des membres de l'ASSANEF, ancien élève des Frères des Ecoles Chrétiennes, en la personne de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui, malgré ses multiples préoccupations, a accepté de commémorer ensemble la journée du 12 décembre 2021.

Au-delà du centenaire, le président général de l'ASSANEF s'est interrogé sur l'avenir de l'Institut Tumba Kunda dia Zayi après cent ans d'existence. Pour lui, il ne faut pas demeurer dans l'oubli, mais plutôt avancer en appuyant la commission d'organisation dans ses projets de développement.

Après avoir dressé le bilan de cent ans d'existence de l'Institut Tumba Kunda dia Zayi, le Frère Visiteur Provincial, représentant légal de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, district du Congo-Kinshasa, Pie Nsukula



Le Frère visiteur et le président général de l'ASSANEF, tous deux debout à côté du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo



Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, salue Mgr Daniel Nlandu présent à la cérémonie, quelques heures avant sa mort

Bavingidi, a révélé que cette école a, au total, livré 2.986

diplômes à la nation congolaise. Il a saisi cette occasion pour annoncer le lancement d'une étude scientifique sur l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle sur la RDC.

En outre, il ne pouvait ne pas remercier le Président de la République pour son implication personnelle depuis l'organisation de ce centenaire.

Souhaitant au chef de l'Etat la bienvenue dans sa juridiction, le gouverneur intérimaire de la province du Kongo central, Justin Luemba, l'a remercié pour sa marque de considération à l'endroit de ses administrés avant de faire l'éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes pour le travail qu'ils abattent dans le domaine de l'éducation de la jeunesse congolaise.

HONNEUR ET ÉMOTION

«*Pour moi, c'est un grand honneur, mais aussi une émotion en retrouvant, 42 ans après, Tumba qui a orienté ma vie*». C'est en ces termes que

s'est exprimé le Président Tshisekedi Tshilombo avant de remercier Dieu pour lui avoir donné cette opportunité.

«*Si vous êtes passé par cette école, vous ne pouvez pas être médiocre*», a déclaré le chef de l'Etat qui a vanté l'enseignement de qualité dispensé par l'Institut Tumba Kunda dia Zayi.

Tout en déplorant l'état dans lequel se trouve actuellement l'Institut Tumba Kunda dia Zayi, il s'est résolu de réhabiliter cette école de grand renom sur les plans tant national qu'international. Cette nouvelle a réjoui toute la famille lasallienne.

Il a enfin tablé sur la gratuité de l'enseignement. «*La tâche n'est pas facile, mais, j'ai essayé. Et je sais que nous y arriverons, car, notre pays est riche*», a-t-il déclaré.

La cérémonie s'est clôturée par l'inauguration, par le Président de la République, de la plaque commémorative du centenaire.



Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, inaugure la plaque commémorative du centenaire

Discours du Président de la République sur l'état de la nation (*)

(Suite de la page 6)

Je me suis personnellement investi pour donner l'impulsion nécessaire à notre action diplomatique de mobilisation des ressources extérieures, ce qui a permis leur progression sensible, en dépit de l'impact négatif de la pandémie de Covid-19. Ces contacts avec nos Partenaires au développement, notamment le FMI, ont abouti à la signature d'un Accord permettant à la RDC d'accéder dans un premier temps, en 2020, au déboursement de 732 millions de dollars américains, au titre de la Facilité de crédit rapide, ayant contribué au relèvement du niveau de nos réserves internationales.

Par la suite, la RDC a conclu un Accord triennal au titre de la Facilité de crédit élargi pour un montant de 1,5 milliards de dollars américains. Ces appuis, honorables députés nationaux et sénateurs, ont permis à notre pays de soutenir son Programme de réformes à moyen terme qui vise notamment, le maintien de la stabilité macroéconomique, l'accroissement de la marge de manœuvre budgétaire ainsi que la promotion d'une croissance économique durable. Pour le seul exercice 2021, la RDC a bénéficié de la part de ses partenaires extérieurs multilatéraux, des engagements de l'ordre de 4,5 milliards de dollars américains. Il s'agit là d'un niveau record dans l'histoire récente de notre pays.

Dans cette même dynamique, je me suis rendu au cours de cette année successivement dans plusieurs pays du Moyen et du Proche-Orient ainsi qu'en Asie mineure, avec la ferme volonté de permettre au Peuple congolais d'en retirer de substantiels dividendes dans les meilleurs délais. Je reste ainsi déterminé à faire davantage, pour un aboutissement heureux de toutes les profondes réformes engagées, notamment dans les secteurs de la Justice, de l'Education et de la Santé, en vue d'un meilleur alignement de notre économie aux standards requis de performance.

Ces différentes réalisations sont les résultats tangibles de notre intense action diplomatique. Il va sans dire que cette mobilisation des ressources extérieures devra se poursuivre l'année prochaine. Toutefois, le financement du développement de notre pays ne peut pas reposer uniquement sur les ressources extérieures. Aussi, ai-je instruit le Gouvernement de réengager le pays vers d'autres réformes devant contribuer sensiblement à l'amélioration de la mobilisation des recettes et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Déjà en 2021, la stricte observance de la discipline budgétaire nous a permis, pour la première fois de l'histoire de notre pays, d'atteindre et même de dépasser les assignations budgétaires,

conduisant ainsi à des recettes additionnelles de plus de 2 milliards de dollars américains. Cette performance doit nous motiver pour continuer à mobiliser davantage nos recettes internes.

De même, une meilleure gouvernance du secteur extractif devrait permettre à l'Etat de mobiliser davantage de ressources pour financer ses chantiers prioritaires tels que la gratuité de l'Enseignement primaire et la Couverture santé universelle.

En ce qui concerne l'année 2022, la croissance du Produit Intérieur Brut qui a été évaluée à 5,6% dans le Projet de Loi des finances soumis à l'examen du Parlement, pourrait plutôt s'établir à 6,4%, suivant les dernières estimations du FMI. Les principales sources de cette croissance sont dues aux performances attendues dans les secteurs des industries extractives, du transport, de la communication, ainsi que dans celui du commerce.

LE FRONT SOCIAL EN EBULLITION

Je suis conscient que la situation sociale de nos compatriotes n'est pas reluisante. Beaucoup de ménages peinent à nouer les deux bouts du mois et n'ont pas accès aux services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, les soins de santé, les transports. Certes, au cours de l'année 2021, le Gouvernement a pris un train de mesures en faveur de la population, mais celles-ci restent insuffisantes. Je demande donc au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de projets à impacts rapides et visibles. En effet, dans les secteurs de l'eau et de l'électricité et de la santé pour ne citer que ceux-là, la plupart des projets en cours souffrent d'un manque de coordination et d'une faiblesse de pilotage.

Ainsi par exemple les centrales de Busanga de 240 MW dans le Lualaba, et de Mwadingusha de 32 MW dans le Haut Katanga, sont complètement achevées mais toujours pas en activité. Que dire des trois groupes thermiques de 800 KVA chacun dans la ville de Kananga ? La Ville de Kisangani est restée 4 mois dans l'obscurité alors que ce désagrément aurait pu être évité avec une meilleure gestion de la centrale de la Tshopo.

En ce qui concerne la desserte en eau potable de la ville de Kinshasa, les usines de Lemba Imbu d'une capacité de 35 000 mètres cube par jour, ainsi que de Binza Ozone d'une capacité de 110 000 mètres cubes par jour, connaissent des retards préjudiciables à la population.

Ces dysfonctionnements sont inacceptables. J'interpelle ainsi tous les intervenants pour régler sans délai les problèmes et de livrer ces ouvrages pour améliorer les conditions de vie de la population.

DÉSENCLAVER LE PAYS

La question des transports et des voies de communication est un défi permanent dont l'impact sur l'économie nationale et par ricochet sur les conditions de vie de nos compatriotes est indéniable. En matière de développement des infrastructures routières, les axes stratégiques sont les suivants:

- La réhabilitation des routes de desserte agricole existantes et la construction de nouvelles routes,
- Le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau de certains tronçons de route en terre battue, restées longtemps impraticables et ;
- La protection et l'entretien de ces routes par la réinstauration du système de cantonnement manuel.

En plus d'améliorer sensiblement le trafic urbain et interurbain, la réalisation de ces ouvrages devrait également permettre une meilleure connectivité entre nos différentes provinces.

Ces efforts d'amélioration des infrastructures routières sont déjà perceptibles à travers les projets suivants :

- Le bitumage de 86 km du tronçon de la Route Kolwezi - Dilolo ;
- Le bitumage du tronçon Boma - Moanda ;
- Le bitumage de 140 km entre Kasumbalesa et Sakanya ;
- Le bitumage du tronçon Tshikapa - Kamuesha, et Réhabilitation des Infrastructures rurales connexes ;
- Le bitumage de 56 km du tronçon Pont Lovua - Tshikapa ;
- La construction d'un nouveau Pont, long de 160 mètres sur la rivière Kasai à Tshikapa. Nous allons continuer ces efforts, et en 2022 il est attendu le lancement des projets ci-après :
- La construction du Port en eau profonde de Banana ;
- Le bitumage de la Route Kasomeno, en RDC - Mwenda, en Zambie, longue de 270 km ;
- Le bitumage de 30 km de Voirie dans la Ville de Bukavu et celui de 100 km du tronçon Bukavu - Goma ;
- Le bitumage de 748 km du tronçon Beni - Komanda - Niania - Kisangani ;
- La réhabilitation de 80 km du tronçon Kasindi - Beni ;
- La réhabilitation de 54 km du tronçon Beni-Butembo ;
- La réhabilitation de 89 km du tronçon Bunagana - Rutshuru - Goma ;
- La mise en service du bac pour la traversée entre Zongo et Bangui (RCA) ;
- Le bitumage de la route Kalamba Mbuji - Kananga - Mbuji Mayi.

Enfin, dans le domaine du transport aérien, il faut signaler la modernisation de la tour de contrôle de l'aéroport international de Goma. La modernisation des aéroports internationaux, de Lubumbashi, de Kisangani et de Kolwezi, de même que la réhabilitation, le renforcement et

l'extension des pistes et parkings dans plusieurs autres aéroports nationaux sont prévus, notamment celui de Ndolo.

DÉVELOPPEMENT PAR LA BASE

Nous disons souvent que Kinshasa n'est pas la République Démocratique du Congo. Il est temps de traduire cette affirmation en actes concrets en adoptant l'approche qui postule que tout développement devrait partir de la base vers le sommet. C'est d'ailleurs le sens même du système politique prévu dans la Constitution de 2006 qui prévoit un Etat unitaire fortement décentralisé. Dans ce système, le territoire est l'espace géographique qui permet la jonction entre le pouvoir central et les provinces. L'objectif étant d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et d'accélérer le développement de notre pays.

Voilà pourquoi il sera lancé, en 2022, un ambitieux programme de développement du pays par la base, à travers ses 145 territoires. Les priorités retenues dans ce programme sont :

- le désenclavement des territoires par la réhabilitation de près de 900 km et l'entretien de 300km de routes de desserte agricole ;
- l'amélioration de l'accès des communautés rurales à l'électricité, notamment par la construction de mini-centrales photovoltaïques ;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable, par la construction de forages et l'aménagement de sources ;
- la construction d'infrastructures économiques rurales, notamment, par l'équipement de 748 centres de santé, plus de 1200 écoles ainsi que l'aménagement de marchés modernes ;
- et enfin, la restauration de l'autorité de l'Etat, en commençant par la construction de bâtiments administratifs dans tous les 145 territoires.

APPEL À LA MOBILISATION GÉNÉRALE

Vous venez de suivre les réponses aux divers points saillants autour de plusieurs questions essentielles qui touchent à la survie et à l'organisation de notre Nation, en ce que celle-ci a de plus profond et de plus légitime. Le parcours de l'année 2021 avec ces différents faits relevés et les défis qu'ils impliquent, loin de nous affaiblir et de nous diviser, ont l'avantage de nous rappeler que nous avons un destin collectif à assumer pour l'épanouissement de la Nation.

Nos préoccupations demeurent fondamentalement celles d'apporter des réponses aux problèmes permanents liés au vécu quotidien de notre Peuple, en vue de consolider le Contrat social qui le lie à nous, ses représentants, appelés à défendre ses intérêts et à réaliser son bonheur.

L'organisation de la Cité, telle que nous la préconisons, doit assurer et garantir l'unité et

l'intégrité du territoire national, instaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, sur toute l'étendue de la République. A ce titre, c'est dans un Etat que nous voulons de droit, caractérisé par une Justice distributive, que nous avons focalisé l'attention du Gouvernement sur la prise en charge des problèmes que rencontrent nos concitoyens dans les divers secteurs de la vie, pour leur trouver des réponses satisfaisantes.

Ce travail de longue haleine nous contraint à revisiter toutes les structures sociales désuètes et à repenser comment notre pays peut rationnellement mettre du vin nouveau dans des outres neuves, pour que le meilleur Congo de demain que nous appelons de tous nos vœux, démarre du bon pied dans tous les secteurs de la vie nationale. Les vases communicants à instaurer dans ces secteurs n'auront pour finalité que l'épanouissement de la famille, l'intégration réelle et la cohésion des communautés dans le processus du développement attendu.

Sur ces points, il convient de noter que nos déplacements à l'extérieur du pays ont considérablement permis d'améliorer l'image de marque de la RDC qui s'est ainsi ouverte au monde comme un lotus. Et nombreux sont ces pays qui ont décidé de sceller avec nous des solides partenariats gagnants-gagnants.

Ouverte sur l'extérieur et, en interne, avec toutes ses provinces interconnectées, la République Démocratique du Congo qui a aujourd'hui le vent en poupe, peut relever pour demain plusieurs défis de sa reconstruction. Nous devons y croire fermement et nous y atteler urgemment. Ainsi, sa Population paupérisée, ces princes déshérités d'hier, pourront bénéficier de toutes leurs richesses du sol et du sous-sol, transformées pour leur mieux-être.

Tout en reconnaissant la vitalité de notre jeune démocratie et nos divergences, j'en appelle à notre conscience collective, dans la mesure où ce qui nous unit, c'est-à-dire, la République Démocratique du Congo, est plus important que l'égoïsme de chacun et les dangereux clivages tribalistes qui pourraient nous diviser. Renouvelons donc, en chacun de nous, cet engagement sublime qu'exalte notre Hymne National, celui de peupler notre sol et d'assurer la grandeur de notre Patrie. L'Histoire de la Nation que nous écrivons ensemble, dans la concorde et la fraternité, nous en saura gré.

Que Dieu bénisse abondamment la République Démocratique du Congo

Je vous remercie.

(*) LES INTERTITRES SONT DE LA RÉDACTION

Sahara marocain

L'Allemagne favorable à « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable ... »

Depuis Berlin, l'Allemagne juge la proposition d'autonomie comme une contribution importante de la part du Maroc pour résoudre le différend autour du Sahara.

ECONEWS AVEC MAROC DIPLOMATIQUE

Le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères a rendu public, lundi, un communiqué dans lequel il estime que la proposition d'autonomie est une contribution importante de la part du Maroc pour résoudre le différend autour du Sahara.

Le même communiqué indique que la position du gouvernement fédéral allemand au sujet du Sahara n'a pas changé depuis des décennies. Il ajoute que l'Allemagne soutient l'Envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour la recherche d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable sur la base de la résolution du Conseil de sécurité 2602.

Voici par ailleurs la traduction de ce communiqué : « Le Royaume du Maroc est un pont important entre le Nord et le Sud à la fois politiquement, culturellement et économiquement – le pays est un partenaire clé de l'Union européenne et de

l'Allemagne en Afrique du Nord. L'Allemagne et le Maroc entretiennent des relations diplomatiques depuis 1956.

Le Maroc a lancé de vastes réformes au cours de la dernière décennie. Le pays joue un rôle important dans la stabilité et le développement durable de la région. Cela est évident notamment dans son engagement diplomatique envers le processus de paix libyen.

Les Nations Unies travaillent sous la houlette du nouvel envoyé personnel du secrétaire général des Nations Unies, Staffan de Mistura à trouver une solution à la question du Sahara.

La position du gouvernement fédéral à ce sujet n'a pas changé depuis des décennies. L'Allemagne soutient l'envoyé personnel dans ses efforts visant à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable sur la base de la résolution du Conseil de sécurité 2602 (2021). Le Maroc a apporté une contribution importante à un tel accord en 2007 avec un plan d'autonomie.



La nouvelle cheffe de la diplomatie allemande

Il existe d'importantes relations économiques et commerciales entre le Maroc et l'Allemagne.

L'Allemagne est classée 7^e dans la balance commerciale marocaine 2019.

En 2019, l'Allemagne a importé du Maroc pour 1,4 milliard d'euros de marchandises, tandis que des marchandises pour 2,2 milliards d'euros ont été exportées. Avec un focus sur Casablanca et Tanger, près de 300 sociétés à participation de capital allemand sont représentées au Maroc.

Le Maroc est une destination de voyage populaire, envi-

ron 6% des touristes étrangers venaient d'Allemagne en 2019.

L'Allemagne accompagne le Maroc dans son parcours de modernisation et est l'un des principaux donateurs bilatéraux avec un engagement total de près de 1,2 milliard d'euros en 2020.

La coopération germano-marocaine au développement est axée sur les domaines du développement économique durable et de l'emploi, des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau.

Le Maroc fait partie de l'initiative du G20 « Compact with Africa » pour améliorer les con-

ditions-cadres de l'investissement privé. À cette fin, les deux pays ont convenu fin novembre 2019 d'un partenariat de réforme germa-no-marocain. En 2020, l'Allemagne a soutenu le Maroc avec un vaste programme d'aide d'urgence pour faire face à la crise du Coronavirus.

En outre la GTZ et la KfW, la Fondation Friedrich Ebert, la Fondation Konrad Adenauer, la Fondation Friedrich Naumann, la Fondation Hanns Seidel et la Fondation Heinrich Böll ont des bureaux au Maroc. La langue allemande et la coopération scientifique sont encouragées. Le Goethe-Institut possède des antennes à Casablanca et Rabat ainsi que des représentations à Tanger et Oujda. De plus, il existe des écoles partenaires et plus de 20 partenariats dans le secteur universitaire.

Des professeurs du Service allemand d'échanges universitaires enseignent à Rabat et à Meknès.

Le ministère fédéral des Affaires étrangères promeut également la préservation culturelle au Maroc.

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, positif au Covid-19

ECONEWS AVEC AFP

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, entièrement vacciné, a été testé positif au Covid-19, dimanche 12 décembre, et a entamé un traitement, souffrant de symptômes légers de la maladie.

M. Ramaphosa, 69 ans, a commencé à se sentir « mal » après avoir quitté en milieu de journée la cérémonie officielle au Cap en hommage à l'ancien président Frederik de Klerk, mort en novembre, a déclaré la présidence dans un communiqué tard dans la soirée. Le chef de l'Etat portait un masque noir pendant la cérémonie, qui a rassemblé environ deux cents personnes dans une église de la ville, sauf lorsqu'il a prononcé l'éloge funèbre.

« Le président, qui est entièrement vacciné, s'est isolé au Cap et a délégué toutes ses responsabilités au vice-président, David Mabuza, pour la semaine prochaine », a ajouté le bureau du président, précisant que la cérémonie s'était déroulée dans le respect des règles sanitaires. Les personnes qui ont été en contact avec M. Ramaphosa ont toutefois été invitées à surveiller l'apparition de symptômes ou à se faire tester. Le chef d'Etat est suivi par les services de santé de l'armée. Pour l'instant, aucune information n'a

été communiquée concernant le fait qu'il aurait été contaminé – ou non – par le nouveau variant Omicron, détecté en novembre en Afrique du Sud.

Le patron de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, tout comme le directeur du Centre de contrôle et de prévention des maladies de l'Union africaine (Africa CDC), John Nkenga-song, lui ont souhaité « un prompt rétablissement » dans des messages Twitter.

UN « AVERTISSEMENT À TOUS LES HABITANTS DU PAYS »

Omicron est désormais à l'origine de la grande majorité des contaminations en Afrique du Sud, qui connaît une hausse exponentielle des cas depuis son apparition. Les hospitalisations restent toutefois assez faibles. L'Afrique du Sud est officiellement le pays africain le plus touché par la pandémie. Elle compte plus de 3,1 millions de cas, dont plus de 90.000 morts.

De nombreuses inconnues planent encore sur la nature de la nouvelle forme du virus, qui présente de nombreuses mutations et qui, selon les premières observations scientifiques, serait plus contagieuse. Les chercheurs planchent encore sur l'efficacité des vaccins.

Cyril Ramaphosa s'est récemment rendu en visite officielle



Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, avec Elita Georgiades, la veuve de Frederik de Klerk, lors de l'hommage à l'ancien chef d'Etat, le 12 décembre 2021, au Cap.

dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest, voyage pendant lequel il a subi des tests réguliers. A son retour en Afrique du Sud, le 8 décembre, il avait été testé négatif, a souligné la présidence. Le communiqué cite le chef d'Etat déclarant vouloir que sa propre contamination « serve d'avertissement à tous les habitants du pays pour qu'ils se fassent vacciner et restent vigilants à toute exposition » au virus. Un peu plus d'un quart des Sud-Africains sont entièrement vaccinés à ce jour, plus qu'ailleurs en Afrique, mais loin derrière le reste du monde.

La contamination du président à la Covid-19 a déjà des conséquences sur les Sud-africains alors que ces dernières semaines le pays est durement touché par la nouvelle vague d'infections au virus ainsi que par la découverte du variant omicron.

« Le président testé positif montre qu'il (Covid-19) peut toucher n'importe qui, d'un statut élevé à un statut bas. Donc l'important est (pour les gens) de toujours : porter un masque, se désinfecter, prendre de la distance et surtout, aller se faire vacciner », a réagi Michelle Strohmenger, une infirmière.

Isolé au Cap, le président Ramaphosa reçoit un traitement médical pour ses symptômes et a dû repousser l'injection de son rappel du vaccin contre le virus.

L'utilisation du vaccin Bio n Tech a été approuvée par l'autorité de réglementation sud-africaine la semaine dernière afin d'ouvrir les vaccinations de troisième dose aux adultes pour lutter contre la propagation du variant omicron du coronavirus.

« S'il (le Covid-19) peut infecter des personnes au pouvoir,

cela signifie que c'est réel. Le président est quelqu'un qui a beaucoup de pouvoir, il est en charge de nous tous », s'est confié Sibongiseni Khanyile, bénéficiaire du vaccin.

« Le fait que ce virus puisse infecter le président montre qu'il est dangereux. Faisons l'effort de venir nous faire vacciner », a déclaré William Legula, bénéficiaire du vaccin.

Plus de 70 % des nouveaux cas recensés depuis la mi-novembre sont de type omicron, selon les tests effectués à l'échelle nationale.

Fin novembre, un nouveau variant du Covid-19 a été détecté en Afrique du Sud. Baptisé Omicron, il a été classé « préoccupant » par l'Organisation Mondiale de la Santé. « Il nous faudra quelques semaines pour comprendre l'impact de ce variant sur tout vaccin potentiel » avait annoncé l'OMS. Le nombre élevé de mutations de ce variant pourrait menacer l'efficacité des vaccins existants.

Selon plusieurs scientifiques sud-africains, il présente un nombre « extrêmement élevé » de mutations. Les métamorphoses du virus initial peuvent potentiellement le rendre plus transmissible, jusqu'à rendre un variant dominant. Cela a été le cas avec le variant Delta découvert initialement en Inde, qui selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réduit à 40% l'efficacité des vaccins anti-Covid.

La Russie bloque à l'ONU l'établissement d'un lien entre climat et sécurité internationale

La Russie a opposé son veto, lundi au Conseil de sécurité de l'ONU, à un projet de résolution du Niger et de l'Irlande établissant un lien générique entre le réchauffement climatique et la sécurité dans le monde, évolution qui était soutenue par une majorité de membres des Nations unies.

ECONEWS AVEC AFP

Le texte, qui a eu la faveur de 12 des 15 membres du Conseil, demandait au secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres d'«intégrer les risques de sécurité liés au climat en tant qu'élément central dans les stratégies globales de prévention des conflits des Nations unies».

L'Inde, sans droit de veto, a voté contre, jugeant que le réchauffement climatique était surtout lié à une question de développement économique. La Chine s'est abstenue.

La résolution réclamait aussi au chef de l'ONU un rapport avant deux ans «sur les implications pour la sécurité (...) des effets néfastes du changement climatique» sur les dossiers gérés par le Conseil, et des recommandations sur la manière dont ces risques peuvent être traités.

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Linda Thomas-Greenfield, a estimé que le veto de la Russie n'avait «aucune jus-

tification». «La crise climatique est une crise de sécurité», a-t-elle fait valoir.

En faisant part de leur profonde déception après le vote, ses homologues d'Irlande et du Niger, Geraldine Byrne Nason et Abdou Abarry, ont vivement dénoncé l'existence d'un droit de veto au Conseil de sécurité qui reste l'apanage depuis la Seconde Guerre mondiale de ses seuls cinq membres permanents (Etats-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni).

Ce droit «est un anachronisme» et «ce Conseil ne sera jamais à la hauteur de son mandat pour la paix et la sécurité internationales s'il ne s'adapte pas» aux nouveaux défis comme le changement climatique, ont asséné ces deux ambassadeurs de pays membres non permanents au Conseil.

Au sein de cette instance, où les Etats-Unis n'ont pour l'instant guère montré d'initiative et de contre-poids



à la Russie sous l'administration de Joe Biden, Moscou mène la danse en recourant sans états d'âme à son droit de veto sur de multiples dossiers: Ethiopie, Libye, Soudan, Syrie, Centrafrique, Mali, Bosnie...

Jeudi, le président du Niger, Mohamed Bazoum, était en vain venu à l'ONU plaider en faveur de la résolution. «Il est grand temps pour le Conseil, dans le cadre de son mandat de prévention, de prendre en compte les risques sécuritaires liés au changement climatique en tant qu'élément supplémentaire de notre architecture de paix et de sécurité», avait-il expliqué.

«FACTEUR AGGRAVANT»

L'ambassadeur russe à l'ONU, Vassily Nebenzia avait alors rejeté toute saisie transversale du Conseil de sécurité sur cette thématique et a redit lundi que la résolution était «inacceptable».

«Pour nous, le lien direct entre le terrorisme et le changement climatique est loin d'être évident», a-t-il dit, en refusant une résolution qui «créerait la confusion et les doublons» avec d'autres forums traitant du réchauffement climatique.

La Russie ne conteste pas cette évolution mais «il faut examiner chaque pays et chaque région individuellement. Les démarches génériques et automatiques pour se pencher sur les

causes de conflit détournent le Conseil de sécurité du règlement de ces problèmes», a répété lundi l'ambassadeur russe.

Pour le Niger, dont le texte était coparrainé - fait rare à ce niveau - par 113 des 193 membres de l'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil de sécurité doit se doter «d'une approche intégrée et coordonnée, en vue d'un renforcement de sa capacité à comprendre l'impact du changement climatique».

Ceci «sur la base d'une analyse approfondie des risques actuels et futurs, de façon à formuler des recommandations pertinentes orientées vers l'action», avait précisé Mohamed Bazoum.

La France avait aussi estimé qu'il y avait un «lien évident» entre le réchauffement de la planète et la sécurité, alors que l'accès à l'eau, la pénurie alimentaire ou l'insécurité climatique permettent aux «groupes armés de prospérer» en profitant de la vulnérabilité des populations.

Antonio Guterres avait également jugé que «si le changement climatique n'était pas la source de tous les maux, il avait un effet multiplicateur et était un facteur aggravant d'instabilité, de conflit et de terrorisme».

France-Hongrie : meilleurs adversaires, Macron et Orbán affichent leur alliance sur le nucléaire et la défense

ECONEWS AVEC BFMTV

Chef de file de camps opposés dans l'UE (Union européenne), l'europhile Emmanuel Macron et le nationaliste Viktor Orbán ont pourtant affiché leur bonne entente lundi à Budapest, se reconnaissant l'un l'autre, avec les mêmes termes, comme «adversaires politiques mais partenaires européens».

Les deux hommes, qui s'étaient rencontrés à Paris en 2019, ont préféré mettre en avant leur alliance sur des sujets comme le nucléaire ou la défense européenne, au programme de la présidence française de l'UE. «Nous avons des désaccords politiques qui sont connus, mais nous avons la volonté de travailler ensemble pour l'Europe et d'être des partenaires loyaux», a déclaré le président français, après avoir échangé une poignée de main chaleureuse avec son interlocuteur et sans s'appesantir sur les sujets qui fâchent.

«Adversaires politiques et partenaires européens en même temps: nous acceptons la définition de la France, patrie des encyclopédistes», a abondé Viktor Orbán, évoquant «une relation empreinte de respect».

Emmanuel Macron a aussi remercié la Hongrie pour sa participation au groupement européen de forces spéciales Takuba au Sahel, initié par Paris «pour lutter contre le terrorisme».

MACRON BOUCLE SA TOURNÉE EUROPÉENNE

Cette visite, la première d'un chef d'Etat français depuis 2007, s'effectue dans le cadre d'un sommet des pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) et permet à Emmanuel Macron de boucler sa tournée des 26 autres capitales de l'Union européenne.

Sur la question de l'Etat de droit, qui fait régulièrement l'objet de bras de fer entre Viktor Orbán et l'UE, Emmanuel Macron s'est contenté d'effleurer le sujet en promettant «des débats intéressants», tout en invoquant «la nécessité de respecter chacun des Etats membres». Lors de sa déclaration, il n'a pas cité la question des droits de la communauté LGBT+, l'un des sujets sur lesquels Bruxelles critique Budapest.

En revanche, le prési-



dent français a tenu à commencer sa visite par un hommage à une opposante à Viktor Orbán, Agnès Heller. Arrivé à Budapest à la mi-journée, il s'est aussitôt recueilli sur la tombe de la philosophe décédée en 2019, qu'il avait reçue à Paris.

ORBÁN REÇOIT MACRON APRÈS ZEMMOUR ET LE PEN

Le dirigeant hongrois, qui a reçu cet automne les rivaux d'extrême droite du président français, Eric Zemmour en septembre puis Marine Le Pen en octobre, est régulièrement cité par Emmanuel Macron comme le chef de file

du camp souverainiste dans l'UE, auquel il oppose celui des europhiles «progressistes».

Avec la Pologne, la Hongrie a adopté plusieurs lois contestées à Bruxelles, notamment un texte interdisant la représentation de l'homosexualité auprès des moins de 18 ans. Et comme Varsovie, elle conteste la primauté du droit européen sur le droit national.

En riposte, la Commission a lancé plusieurs procédures à leur encontre pour atteinte aux valeurs de l'UE, en particulier un mécanisme de «conditionnalité» des aides européennes, qui bloque le versement de subventions à la relance.

A la veille de la visite du chef d'Etat français, Reporters sans frontières (RSF) lui a demandé de «faire toute la lumière» sur l'utilisation du logiciel d'espionnage Pegasus «contre les journalistes», la Hongrie étant le seul pays de l'UE figurant sur la liste publiée en juillet par un consortium de journalistes d'investigation.

MACRON À LA RENCONTRE DE L'OPPOSITION

Emmanuel Macron rencontrera en outre le maire libéral de Budapest Gergely Karacsony et Peter Marki-Zay, candidat unique de l'opposition qui espère aux législatives d'avril 2022 renverser le Premier ministre hongrois. Viktor Orbán est au pouvoir depuis 2010, ce qui fait de lui le plus ancien dirigeant de l'UE en exercice depuis le départ d'Angela Merkel.

En recevant le président après avoir récemment déroulé le tapis rouge à Marine Le Pen ou Eric Zemmour, «Viktor Orbán peut démontrer son importance européenne» bien au-delà du poids de son pays de 9,8 millions d'habitants, explique à l'AFP Eszter Petronella Soos, politologue hongroise spécialiste de la France.

Relaxé par la justice française, Koffi Olomide promet de se venger : « Les menteuses, on va régler votre compte ! »

L'artiste-musicien Koffi Olomide ne fera pas de prison. Accusé en France d'agressions sexuelles et de séquestration des mineurs, la Cour d'appel de Versailles (Paris) s'est prononcée lundi. Le chanteur est condamné en appel pour séquestration, mais relaxé pour agressions sexuelles. Mais, sur une vidéo, largement partagée sur les réseaux sociaux, le «Quadra Koraman» promet la foudre à tous ceux qui ont voulu porter un coup dur à sa carrière, particulièrement à ses accusatrices : « Menteuses, on va régler votre compte ! »

ECONES AVEC FRANCE 24

Si il a été relaxé lundi en appel des chefs d'accusation d'agressions sexuelles sur quatre de ses anciennes danseuses, le chanteur congolais Koffi Olomide a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire de trois ans pour les avoir séquestrées lors de ses tournées en France. Autrement dit, Koffi Olomide, patron de l'orchestre Quartier Latin, ne fera pas la prison.

Sur les réseaux sociaux, le chanteur n'a pas caché sa joie. Il promet cependant la foudre à tous ceux qui ont tenté de ternir sa réputation et ruiner sa car-

rière. A ses ex-quatre danseuses qui ont saisi la justice française, Koffi Olomide promet de leur régler des comptes : « Menteuses, on va régler votre compte ! »

Le plus important est que Koffi Olomide, star de la rumba congolaise, a été relaxé en appel, lundi 13 décembre, des chefs d'accusation d'agressions sexuelles sur quatre de ses ex-danseuses, mais condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire de trois ans pour les avoir séquestrées lors de ses tournées en France.

La relaxe sur les agressions sexuelles a été « prononcée au bénéfice du doute », a expliqué la présidente de la 7^e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Versailles, évoquant notamment des « déclarations évolutives, parfois contradictoires » des plaignantes.

En revanche, la séquestration « ne fait aucun doute », avec des plaignantes « privées de toute liberté et surveillées de manière constante » par deux complices de Koffi Olomide entre 2002 et 2006 dans un pa-



Koffi Olomide lors de sa dernière comparution à la Cour d'appel de Versailles

villon de banlieue parisienne, où avaient été installées des serrures sur les volets.

Ces deux gardes congolais, Mbila Kakese et Ogima Tsasa Nduka, ont été tous deux condamnés à six mois d'emprisonnement avec un sursis probatoire de trois ans.

UN ARRÊT LOIN DES ATTENTES DU PARQUET GÉNÉRAL

Les plaignantes « seront nécessairement déçues sur l'infraction d'atteintes sexuelles puisque c'était pour elles la chose la plus importante », a déclaré à l'issue du délibéré Me David Desgranges, qui représente trois des danseuses. « En revanche, la séquestration a

été retenue » au contraire du jugement en première instance, avec des intérêts et dommages conséquents, estime l'avocat : Koffi Olomide et ses deux complices doivent verser de 10.000 à 32.000 euros pour chaque danseuse.

Les quatre femmes congolaises, qui ont déposé plainte entre 2007 et 2013, accusaient Koffi Olomide de les avoir enfermées dans un pavillon en banlieue parisienne et de les avoir forcées à avoir des relations sexuelles avec lui, de façon régulière pour certaines.

L'arrêt rendu lundi par la cour est loin des attentes du parquet général. Pen-

dant le procès qui s'est tenu fin octobre, celui-ci avait requis huit ans de prison contre le Franco-Congolais de 65 ans, demandant de revenir sur « le naufrage » du premier jugement et de reconnaître coupable cet « homme puissant », star internationale qui vit désormais en France.

En première instance, en 2019, le tribunal de Nanterre l'avait condamné à deux ans de prison avec sursis pour « atteinte sexuelle » sur l'une des jeunes femmes, déclarée mineure au moment des faits, et l'avait relaxé des poursuites concernant les trois autres.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Bientôt l'album « Sans ennuis » du frère JIMONCHERI dans le bac

Les fans du chanteur congolais, JIMONCHERI, sont aux anges ! Cela suite à l'annonce de la sortie prochaine de son premier album. Depuis quelques années, on ne l'entendait plus et ne se faisait plus voir en public. D'où des interrogations sur ce qu'il était devenu. Mais tout ce que l'on sait, ce chanteur de l'Eternel, depuis des années, se faisait très discret. Mais cette fois, ça y est : il sort son premier album composé de dix titres intitulé « Sans ennuis ».

T. MASIALA

Connu pour ses nombreuses productions dans des églises de la ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, et de la Belgique où il réside actuellement, le jeune artiste musicien chrétien, JIMONCHERI, a lancé son tout premier album intitulé « Sans ennuis » sur le marché de la musique chrétienne. Il s'agit d'un nouvel album composé de dix titres parmi lesquels on trouve « Nessonvaux », « Cœurs ouverts » et « Natomboli ».

A en croire le compo-

teur, l'objectif poursuivi est d'édifier les enfants de Dieu éparpillés à travers le monde. A travers ces opus, Jésus Christ sera élevé et reconnu comme l'unique Seigneur et Sauveur.

« Le tournage de clips est en cours et ceux-ci sortiront en même temps que la version audio de cet album », a-t-il révélé.

La sortie officielle de cet album est pour bientôt, avons-nous appris. Ce chanteur de l'Eternel demande au peuple de Dieu dispersé dans le monde de s'abonner à sa chaîne Youtube dénommée « Jimoncheri Officiel » ou sur



JIMONCHERI, Artiste - Musicien - chantre de l'Eternel

reverbnation (<https://www.reverbnation.com/jimoncheriofficiel/songs>) pour recevoir les clips de son nouvel album. Il faut noter que trois chansons parmi les dix sont déjà sur le net. L'intégralité de l'album sera bientôt balancée sur les toutes plates-formes de téléchargement.

Quoi qu'il en soit, il faut

attendre la date de sortie officielle de l'album « Sans ennuis » pour pouvoir avoir la version physique de ce nouveau disque.

Comme prévu, il s'agit d'abord de lancer les trois tubes. Viendra ensuite l'intégralité de l'album. Les gens sont prévenus qu'il est de retour sur le marché de la musique chrétienne.

La BAD accorde un prêt de plus de 70 millions USD en faveur des provinces du Centre de la RDC

Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a mis à la disposition de la RDC un prêt de plus de 70 millions USD pour renforcer les infrastructures socio-économiques dans les provinces du Centre, principalement Kasai Central, Kasai Oriental, Kasai, Sankuru, Lomami, Kwilu, Kwango, Mai-Ndombe, Maniema et Haut-Katanga.

ECONews AVEC APO

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a accordé, mardi à Abidjan (Côte d'Ivoire), un prêt de 70,04 millions de dollars US à la République Démocratique du Congo pour mettre en œuvre la deuxième phase du Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques dans la région Centre (PRISE II).

Le financement, d'un montant total de 78,12 millions de dollars US est assuré d'une part, par un prêt de 70,04 millions USD du Fonds africain de développement, le guichet concessionnel du

Groupe de la Banque africaine de développement et, d'autre part, par une contrepartie du gouvernement de 8,08 millions de dollars US.

«Le PRISE II vise à assurer un accès durable et inclusif à l'eau potable, l'assainissement, la santé, l'éducation et l'emploi pour les résidents bénéficiaires, en particulier les femmes et les enfants qui portent la charge de l'approvisionnement des ménages en eau potable», a déclaré Dr Beth Dunford, vice-présidente du Groupe de la Banque africaine de développement chargée de l'Agriculture et du Développement humain et social. Il s'appuie sur les acquis du précédent pro-

gramme et soutient les efforts du gouvernement de la RD Congo afin de remédier aux faiblesses institutionnelles et fournir des services d'eau durables».

Le projet sera exécuté sur cinq ans et permettra de construire 41 écoles, 40 centres de santé, 88 latrines et 22 mini-réseaux d'eau potable, contribuant ainsi à l'amélioration de la résilience des populations face au changement climatique. Quelque 333 emplois permanents et des milliers d'emplois temporaires (1.575) seront créés à la mise en œuvre du projet

Le projet permettra notamment d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des provinces ciblées; d'améliorer les taux de scolarisation en vue de la réduction des écarts entre garçons et filles au primaire et au secondaire. Il vise également à améliorer l'accès aux

soins de santé des populations, à réduire le taux de mortalité maternelle; et à renforcer la capacité des acteurs du secteur, notamment les provinces et les entités territoriales décentralisées, dans la gestion du service public de l'eau. Au moins, 870.908 personnes de 41 agglomérations rurales de dix provinces bénéficieront du projet (Kasai Central, Kasai Oriental, Kasai, Sankuru, Lomami, Kwilu, Kwango, Mai-Ndombe, Maniema et Haut-Katanga).

Le projet permettra de renforcer l'impact des opérations antérieures de la Banque dans le pays dont le Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques dans la région du centre, phase 1 (PRISE 1) qui a permis d'améliorer le cadre de vie par la construction de 60 systèmes d'alimentation en eau potable, 60 écoles, 60 centres de santé et 504 latrines dans la zone centre du pays.

Pour le directeur général adjoint de la Banque pour la région Afrique centrale, Solomane Koné, «le projet PRISE II a un caractère stratégique pour accélérer la mise en œuvre et l'atteinte des résultats tangibles dans le cadre du Programme nationale eau-hygiène-assainissement (PNEHA 2030) mis en place par le gouvernement de la RDC en 2020. Il renforce et complète les autres interventions de la Banque ainsi que l'attractivité et le cadre de vie des zones ciblées du projet».

Le projet est conforme avec le Plan national stratégique de développement (2019-2023) et le Document de stratégie pays de la Banque pour la RDC (2013-2017) qui a fait l'objet de mises à jour jusqu'à l'horizon 2022 ainsi que les priorités stratégiques de la Banque, les «High 5», notamment la stratégie «améliorer les conditions de vie des populations africaines».

La Société civile réclame sa participation dans l'évaluation et la renégociation des contrats miniers

FRANCIS M.

Des organisations de la Société civile engagées dans la gouvernance des ressources naturelles rappellent au Gouvernement ses responsabilités dans le processus d'évaluation et de renégociation des contrats miniers par la mise en place d'une commission mixte «Présidence de la République-Gouvernement-Société civile» afin d'en garantir la transparence.

Le gouvernement de la République doit prendre ses responsabilités vis-à-vis du directeur de cabinet du Président de la République, Guylain Nyembo, dans le processus d'évaluation et de renégociation des contrats miniers engagé par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo dans le secteur extractif. Car, à terme, c'est l'exécutif national qui en répondra devant le peuple en son temps.

La Société civile estime qu'il est important de mettre en place une commission gouvernementale unique composée d'experts de la Présidence de la République, du Gouvernement et de la Société Civile. Cette commission devra d'une part, procéder à l'évaluation des contrats miniers, et d'autre part, conduire le processus de renégociation des contrats jugés problématiques. Elle recommande également d'étendre l'évaluation à tous



Georges Bokundu (à droite), représentant de SARW en RDC, défend la position de la Société civile

les projets miniers importants indépendamment de l'existence d'un contrat minier.

Pour la Société civile, l'évaluation singulière de certains contrats miniers, à l'instar du partenariat de la Gécamines au sein du projet Tenke Fungurume Mining (TFM) tel que décidé par le directeur de cabinet du président de la République «en août 2021 en mettant sur pied une commission ad hoc au sein du cabinet du Président de la République», n'est pas de nature à favoriser la transparence dans le secteur extractif.

Au cours d'une conférence de presse, organisée, le mardi 14 décembre 2021, conjointement par SARW, AFREWATCH et CERN, la Société civile a préconisé «la création par le gouvernement

congolais d'une Commission tripartite (Présidence de la République-Gouvernement-Société civile) chargée d'évaluer et de renégocier les contrats et projets miniers. La désignation des membres de cette commission devra essentiellement être basée sur les critères d'expertise, de compétence et d'intégrité».

Par ailleurs, ces ONG de la Société civile «partagent le point de vue du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, exprimé en mai 2021 lors de son séjour dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba sur la nécessité d'évaluer et de réviser les contrats miniers afin d'assurer des partenariats gagnant-gagnant entre la RDC et les investisseurs privés et publics du secteur minier».

C'est dans cet ordre d'idées qu'elles ont proposé la circonscription de cette Commission tripartite à mettre en place par le Gouvernement à «l'évaluation de la conformité des termes des contrats miniers à la législation en vigueur et le niveau d'exécution des engagements pris entre parties aux contrats miniers; évaluer la régularité des transactions des entreprises du portefeuille de l'Etat (cessions, ventes d'actifs miniers, des contrats de vente des parts sociales, revenus futurs, rentes mensuelles, traçabilité des revenus y afférents); proposer le rééquilibrage des termes contractuels pour des contrats déséquilibrés entre les entreprises du Portefeuille de l'Etat et les investisseurs privés et pu-

blics; L'évaluation des critères définissant la participation sociale de chaque actionnaire, en particulier des entreprises du Portefeuille de l'Etat». Et ce, soutient-elles, pour «un processus objectif, transparent et équitable».

En outre, ces organisations de la Société civile ont fait savoir que pour bien remplir ces missions, «la commission devrait procéder à l'inventaire des contrats et projets à évaluer et éventuellement à renégocier sur la base des critères objectifs, transparents préalablement définis et applicables à tous les contrats et projets miniers. Le périmètre des projets miniers à évaluer devrait couvrir notamment tous les projets de co-entreprise entre les entreprises du Portefeuille de l'Etat et les investisseurs privés et publics».

Pour rappel, ces ONG ont, entre autres, justifié cette recommandation par «la persistance du contraste entre les ressources minières immenses dont dispose la RDC et la pauvreté des populations congolaises»; «le peu de profit que l'Etat et les populations congolaises ont tirés de l'exploitation minière depuis la relance de la production minière ces quinze dernières années»; «le Code minier révisé de mars 2018 a pour vocation de rééquilibrer les intérêts entre l'Etat congolais, les populations congolaises d'une part, et les investisseurs nationaux et étrangers, de l'autre».